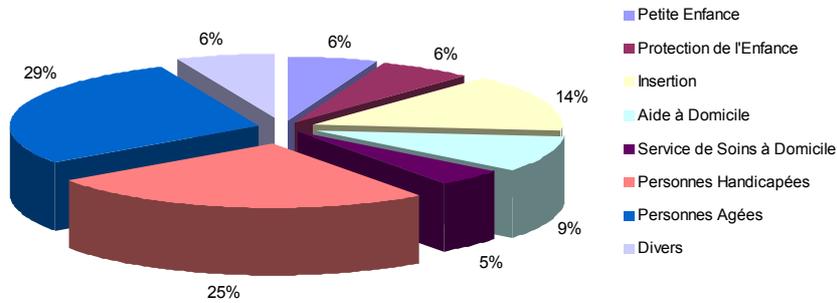


Rapport d'activités 2009

-  Les adhérents de l'Uriopss Lorraine
-  Pôle Vie associative
-  Pôle GRH, services formation et comptabilité gestion
-  Pôle structuration du secteur
-  Pôle de coopération
-  Pôle santé/social, animation territoriale
-  Pôle communication

Les adhérents de l'Uriopss Lorraine

REPARTITION DES ADHERENTS PAR SECTEUR D'ACTIVITES



11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

les solidarités gagnantes

4

Pôle vie associative

• Les représentations

- CPCA (conférence permanente des coordinations associatives)
- CRESL (chambre régionale de l'économie sociale)
- CESR (conseil économique et social régional)
- CROSMS
- CRAM Nord Est
- CODERPA
- Cristeel
- Conférence régionale de santé Lorraine active
- Collectif Handicap 54
- PLUS
- Réseau G. CUNY
- Assises Bientraitance / Metz
- Journée ANESMS / Strasbourg
- Cellule Régionale d'Appui de Lorraine...
- Participation aux travaux sur les violences faites aux femmes (Préfecture)
- Réunion de présentation de la DRPJJ
- DRTEFP sur l'EDEC dans l'aide à domicile
- ANSP, assises interrégionales
- DDTEFP 57 / ANSP suivi des travaux de professionnalisation
- GRSP
- ...



11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

les solidarités gagnantes

5

Pôle vie associative

- Universités, École nationale des cadres territoriaux, CNAM, IRTS
 - Interventions régulières de l'Uriopss Lorraine dans les différentes filières lorraines sur le thème de l'organisation sanitaire et sociale en Lorraine, le statut associatif...
 - Conventions de partenariat
- Partenaires institutionnels
 - DLA 55, membre du comité d'appui (3 rencontres)
 - CRESL, groupe de travail sur la communication (3 rencontres)
 - PLUS, groupe de travail sur le référencement des ressources lorraines d'accompagnement (5 rencontres)



les **solidarités**
gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

6

Pôle vie associative

- Animation de réseau régional
 - Les commissions sectorielles
 - 4 commissions régionales Petite Enfance (partenariat ACEPP)
 - 2 commissions régionales Protection de l'enfance
 - 4 rencontres du collectif Alerte en 2009
 - 1 séminaire réunissant les CHRS sur le thème de la coopération en mai 2009
 - 3 commissions départementales Personnes âgées
 - Animation d'un groupe de travail sur la Charte des établissements d'hébergement pour personnes âgées
 - 3 rencontres avec les congrégations religieuses gestionnaires d'établissements pour personnes âgées qui ont donné lieu à la création d'une fédération
 - 1 commission régionale Handicap
 - 1 commission régionale Aide et soins à domicile
 - Mise en place du comité d'entente Lorraine dans le champ du handicap (1^{ère} rencontre en janvier 2010)



les **solidarités**
gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

7

Pôle vie associative

- Animation de réseau régional
 - Les commissions sectorielles (suite)
 - Aide à domicile
 - 1 commission régionale et 3 rencontres du comité de vigilance de la charte de l'aide à domicile
 - Suivi régulier des adhérents sur le thème de la charte avec 18 associations rencontrées en 2009 et 6 réunions de travail internes
 - 3 signatures de la charte organisées en 2009 : le 7/09 pour l'AMF 55, le 8/10 pour l'AVAD et le 1/12 pour l'ADAPAH 88
 - Convention UNIOPSS/ANSP/URIOPSS Lorraine 2009/2010
 - Recensement de + de 155 actions d'aide aux aidants en Lorraine (aide au répit, groupes de soutien, information...)
 - 2 groupes de travail sur l'élaboration de monographies présentant des services et des actions pouvant intégrer le plan 2 des services à la personne



les **solidarités gagnantes**

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

8

Pôle vie associative

- Animation de réseau régional
 - Les commissions transversales
 - commission interfédérale réunissant les représentants régionaux des fédérations nationales adhérentes au réseau (3 rencontres en 2009 notamment sur la participation des adhérents au rendez-vous des associations du conseil régional)
 - Mise en place d'une première commission gestion le 7/04/09



les **solidarités gagnantes**

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

9

Pôle vie associative

- Animation de réseau régional
 - Rencontres et manifestations
 - Journée de rentrée sociale sur le thème « Faut-il avoir peur de la commande publique ? »
 - Conférence de presse Uriopss/Urapei Lorraine sur la mise en place des ARS
 - Présentation du RSA dans la cadre du programme européen Synthesis (Pologne et Roumanie) sur l'échanges d'initiatives innovantes en matière d'inclusion des publics les plus vulnérables
 - Conférence de presse sur les travailleurs pauvres en Lorraine dans le cadre du collectif Alerte
 - Préparation d'une journée d'étude URIOPSS / URASEA (3 rencontres)
 - Organisation d'une conférence de presse sur le thème de l'aide aux personnes âgées fragilisés le 30 juin 2009. Menée en partenariat avec la FHF, ADPA FNADEPA et le FNAQPA.
 - 2^{ème} rendez-vous des associations sur le site de Chambley les 5 et 6 septembre 2009
 - Conférence CRESL/Caisse d'Épargne le 9/12/09 sur « l'Économie sociale, 50 propositions pour changer de cap... »



les solidarités gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

10

Pôle vie associative

- Animation de réseau régional
 - Participations aux commissions nationales
 - Conférence des présidents et directeurs d'Uriopss
 - Réunions des directeurs d'Uriopss
 - Commission Uniopss enfance famille jeunesse
 - Commission Uniopss Personnes âgées
 - Commission Uniopss Aide et soins à domicile
 - Commission Uniopss Gestion
 - Commission Uniopss Droit social
 - Réunions GRI (groupe réseau insertion)
 - Participation à la commission vie associative de l'Uniopss
 - Participation au groupe de travail « documentalistes et webmaster »



les solidarités gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

11

Pôle vie associative

- Animation de réseau régional
 - Participations aux commissions nationales (suite)
 - Groupe de travail sur la coopération constitué des conseillers techniques des Uriopss
 - Participation au colloque de l'Uniopss sur le thème des mutations dans notre secteur d'activité en juin 2009
 - Participation au GRHAF (Gestion des Ressources Humaines Associatives et Formation), groupe de travail de l'Uniopss sur les points suivants :
 - Rédaction d'une fiche pratique sur le thème de la formation pratique sur site
 - Enquête sur les besoins/applications des outils de la GPEC auprès de nos adhérents
 - Préparation et participation au séminaire « les spécificités RH dans les associations »
 - Animation du séminaire national du GRHAF les 22 et 23 octobre 2009 sur les spécificités associatives en matière de gestion des ressources humaines
 - Membre du comité éditorial d'Union sociale (6 conférences téléphoniques annuelles)



les solidarités
gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

12

Pôle vie associative

- Animation de réseau régional
 - Animation interrégion
 - Participation en janvier 2009 au séminaire annuel interrégional regroupant les Uriopss Lorraine, Champagne Ardenne, Picardie et Nord Pas de Calais
 - Travaux sur les outils de la coopération avec les 4 Uriopss de l'interrégion
 - Animation de la commission Aide et soins à domicile de l'Uriopss Basse Normandie sur les outils de communication externe propres à ce secteur d'activité



les solidarités
gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

13

Vie associative

- Mission européenne Synthesis 2008/2009
 - Objectif : comparaison des pratiques sociales pour 10 pays de l'union européenne (France, Italie, Espagne, Grèce, Finlande, Roumanie, Sloveenie, Lituanie, Pologne)
 - une lettre a été envoyée par voie électronique à chacun de nos adhérents rendant compte de cette mission
 - Celle-ci permet aujourd'hui, au-delà des caricatures, d'avoir une meilleure connaissance de ce qui se vit au sein de l'union européenne
 - Un DVD vous a été remis à l'entrée



les **solidarités**
gagnantes

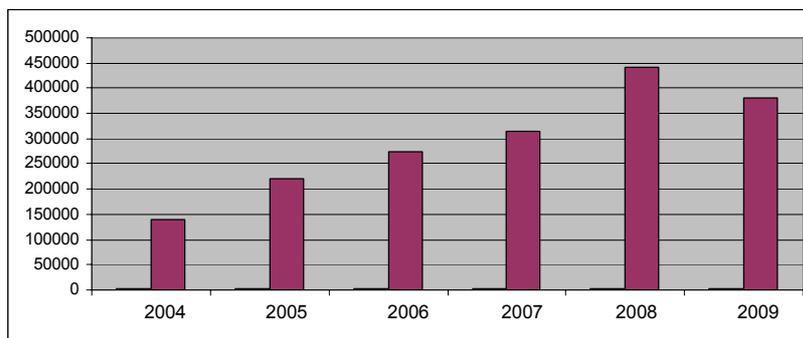
11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

14

Pôle GRH – service formation

- Quelques données chiffrées



les **solidarités**
gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

15

Pôle GRH – service formation

• Les formations

- Les formations de la **Formation Professionnelle** dite « Classique » continuent à être mises en place
 - En 2004 : 7.900 h/stagiaire. En 2009 : + de 40.000 h/stagiaire (auxquelles il faudrait ajouter les formations en alternance réalisées avec l'IRTS)
- La **formation qualifiante** de l'URIOPSS Lorraine (Veilleurs de nuit) a été organisée pour la 6ème fois
- Les **formations en alternance** ont porté leurs fruits :
 - Le groupe de 19 Bénéficiaires du RMI employés par l'AOFPAH ont tous réussi leur examen (meilleur résultat de Lorraine) et ont été embauchés
 - En fin d'année, l'AFAEI, ayant observé les succès de l'AOFPAH a souhaité mettre en place un tel dispositif pour 44 futurs employés. Le dossier est aujourd'hui en cours de bouclage.
- Ces dispositifs innovants semblent avoir un bel avenir devant eux, ils ont attiré l'attention du Conseil Général de Meurthe et Moselle et du Conseil Régional. Nous travaillons aujourd'hui à la mise en place d'un dispositif identique et gratuit pour l'employeur sur la base du CAP Agent technique en milieu familial et collectif.



11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

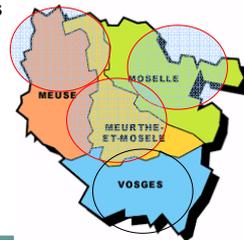
16

les solidarités gagnantes

Pôle GRH – service formation

• Les formations (suite)

- La **formation des personnes en insertion** placées chez nos adhérents (partenariat avec l'association ARCADES). Ces formations permettent de repérer les personnes qui alimenteront les dispositifs ci avant décrits.
- La « délocalisation » des formations est aujourd'hui un fait établi, une part importante des actions est organisée sur l'ensemble de la région Lorraine. Ceci nous permet de libérer des salles en nos locaux. Actuellement en partenariat avec deux adhérents, des sites pourront être utilisés, l'un sur VERDUN l'autre sur FORBACH. Ceci permettra un rapprochement géographique avec nos adhérents les plus éloignés de nos locaux.
- Les cercles en rouges, représentent les zones géographiques qui seront desservies



11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

17

les solidarités gagnantes

Pôle GRH – service formation

• Recherche & Développement

- Cette année, le service formation ayant pris suffisamment d'ampleur pour commencer d'être repéré comme un acteur d'envergure suffisante, 4 appels d'offre nous sont parvenus des OPCA et du CAPEMM.
- Reconnaisant nos offres comme pertinentes et malgré le nombre important de centres de formation régionaux en concurrence, nous avons été retenus sur 3 des 4 appels d'offre :
 - Uniformation : la relation d'aide
 - CAPEMM / Uniformation : la formation des nouvelles embauchées
 - UNIFAF : la GPEC



les **solidarités**
gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

18

Pôle GRH – service formation

• Recherche & Développement (suite)

- En octobre 2009, Mathilde de Poli a été recrutée pour occuper le poste d' « Assistante administrative et d'ingénierie de la formation » en contrat de professionnalisation au sein du service formation.
 - Ses missions portent sur le développement des actions de formation, l'optimisation des moyens de communication, la recherche d'actions nouvelles, la veille informationnelle. Les effets positifs du travail de Mathilde De Poli se sont fait sentir dès la fin d'année.
 - Des actions de formation ont été lancées qui n'auraient pu l'être sans le travail qu'elle a effectué.
 - Ce poste sera donc à même en 2010 d'adoucir les effets des turbulences de la crise et des restrictions budgétaires annoncées des financeurs de la formation.
 - De nouvelles formations à l'égard des dirigeants associatifs (RH, budget, réglementation) continueront d'être développées.



les **solidarités**
gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

19

Pôle GRH – service compta gestion

- Service aux adhérents
 - Impact emploi
 - 12 employeurs adhérents au service
 - 45 bulletins de salaire mensuels
 - Bordereaux de charges sociales
 - Déclaration annuelle des salaires
 - 2 nouveaux adhérents au dispositif en 2009
 - Micro-crédits sociaux
 - Partenariat avec Parcours confiance



les solidarités
gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

20

Pôle GRH – service compta gestion

- Réforme des cotisations
 - La réforme des cotisations votée à l'assemblée générale de 2009 a été effectuée en 2010
 - L'appel des cotisations à ce jour commence à légèrement porter ses fruits
 - Nous observons une demande de nouveaux sièges associatifs qui apprécient ce nouveau système



les solidarités
gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

21

Pôle structuration du secteur

- **Accompagnement des adhérents**

- 19 accompagnements réalisés avec pour objet :

- Élaboration de projet associatif
- Écriture et ou relecture de statuts et règlement intérieur
- Élaboration des outils de la loi 2002-02 (règlement de fonctionnement, livret d'accueil, contrat de séjour...)
- Élaboration de plans de communication / conception et mise en page d'outils de communication (journal interne...)
- Accompagnement à la mise en place d'outils de GRH (entretiens d'évaluation, fiches de poste...)
- Audit social
- Création de GCSMS (étude de faisabilité, écriture de la convention constitutive)
- Évaluation des risques prud'homaux
- Diagnostic financier et organisationnel
- Aide à l'élaboration des salaires
- Aide à la création
- Étude de faisabilité / d'opportunité
- Montage de projets
- Élaboration de budgets prévisionnels
- Recherche de financement, aide au montage de dossier et mise en place d'outils de gestion



les **solidarités**
gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

22

Pôle structuration du secteur

- **Accompagnement des adhérents (suite)**

- 10 de ces accompagnements menés dans le cadre d'un DLA (dispositif Local d'Accompagnement)
- Accompagnements spécifiques GPEC
 - Rendu final de la « boîte à outils » GPEC (convention DRTEFP)
 - La préparation à la retraite en partenariat avec AG2R (non finalisé)
 - L'aménagement des fins de carrière : étude proposé aux salariés d'un établissement de protection de l'enfance
 - Le management des bénévoles : propositions d'outils à une association d'aide à domicile
 - Accompagnement à la mise en place d'une démarche GPEC pour un CHRS (dans le cadre d'un DLA)



les **solidarités**
gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

23

Pôle structuration du secteur

- Un nouveau service aux associations et pour les institutions
 - Objectif permettre à la vie associative de rester gestionnaire d'établissements et services
 - Remplacement par intérim aux fonctions de direction
 - 3 établissements accompagnés en 2009
 - Un partenariat pour 2010 est effectif avec Direct Transition
 - L'Uriopss recherchera des directeurs à la retraite, par exemple, afin de mettre en place un réseau fiable pour ce type de mission
 - La loi HPST prévoit la nomination d'administrateur provisoire pour les établissements sociaux et médico sociaux et ce dispositif peut s'avérer utile.



les solidarités gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

24

Pôle structuration du secteur

- **Conseils**
 - Conseils dans l'élaboration d'une démarche de communication et de valorisation du bénévolat dans une association d'aide à domicile
 - Conseils et accompagnements divers en matière de droit du travail (une 50aine de questions en 2009)
- **Actions de formation spécifiques**
 - La gouvernance associative : 3 sessions de formation sous l'égide de la CPCA
 - Les outils de la coopération : formation des personnels DRASS et DDASS
- **Recherche & développement**
 - Élaboration d'une étude sur le thème de la mutualisation dans le cadre d'une convention avec la DDASS de lorraine
 - Réponse au cahier des charges pour la mise en place d'un accord GPEC dans une association d'aide à domicile



les solidarités gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

25

Pôle communication

- Site internet et base de données
 - Mise à jour et alimentation de la base de données des adhérents (gestion des cotisations, des formations et manifestations)
 - Animation du site internet (rédaction, alimentation, diffusion...) et édition d'une **lettre électronique hebdomadaire** sur l'actualité réglementaire et conjoncturelle en lien avec le réseau national
- Rédaction de l'encart régional de 4 pages du mensuel Trait d'Union (10 n°/an)
- Veille documentaire
 - Veille législative, documentaire, événementielle qui sert d'appui aux conseillers techniques dans leur mission de conseil, d'accompagnement, de formation auprès des adhérents



les **solidarités**
gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

26

Pôle communication

- Conception de la campagne de communication
 - Issue du chantier Prospective initié en 2007 et pilotée par la Commission interfédérale de l'Uriopss
 - Représenter l'ensemble des associations lorraines de solidarités, leur donner une image positive et accessible du grand public



les **solidarités**
gagnantes



les **solidarités**
gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

27

Pôle communication

- Organisation d'événementiels

- Petit déjeuner / débat en Meuse, le 11/03, sur « les Nouvelles politiques publiques : quelle place pour les associations de solidarité ? »
- Participation à l'organisation du 2^{ème} congrès international de l'intégration par le sport, les 2 et 3 avril 2009
- Le 1^{er} mercredi de l'innovation, le 22 avril, avec l'association Sérénitude
- Journée de rentrée sociale le 22/09 sur le thème « Faut-il avoir peur de la commande publique ? »



les solidarités
gagnantes

11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

28

Pôle communication

- Le rendez-vous des associations à Chambley en septembre 2009

- organisé par le conseil régional de Lorraine
- coordination des inscriptions des adhérents
- Lancement de la campagne de communication « les solidarités gagnantes »
- relais de communication auprès de nos adhérents
- mise en place d'un stand représentant l'ensemble du réseau



Pôle communication

- Club des partenaires
 - Animation du club des partenaires composé de 9 membres (AG2R La Mondiale, Banque populaire Lorraine Champagne, Caisse d'Épargne, Chorum, Crédit Coopératif, MAIF, Protéor, SMACL, Vauban Humanis) : 2 rencontres en 2009
 - Échanges d'information sur les besoins du secteur sanitaire, social et médico-social et les articulations possibles avec les services proposés par ces partenaires
 - Développement du club des partenaires en 2010



11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

30

les solidarités gagnantes

Pôle communication

- Relations presse
 - Assurer la promotion des services et manifestations de l'Uriopss
 - Interpeller les pouvoirs publics et l'opinion publique sur la situation des associations et l'actualité conjoncturelle
 - Conception et diffusion de communiqués de presse, organisation de conférences de presse :
 - 11 communiqués de presse envoyés en 2009
 - 3 conférences de presse organisées sur la loi HPST, les travailleurs pauvres en Lorraine et l'aide aux personnes âgées fragilisées
 - Plus de 39 contacts identifiés avec des médias régionaux et nationaux

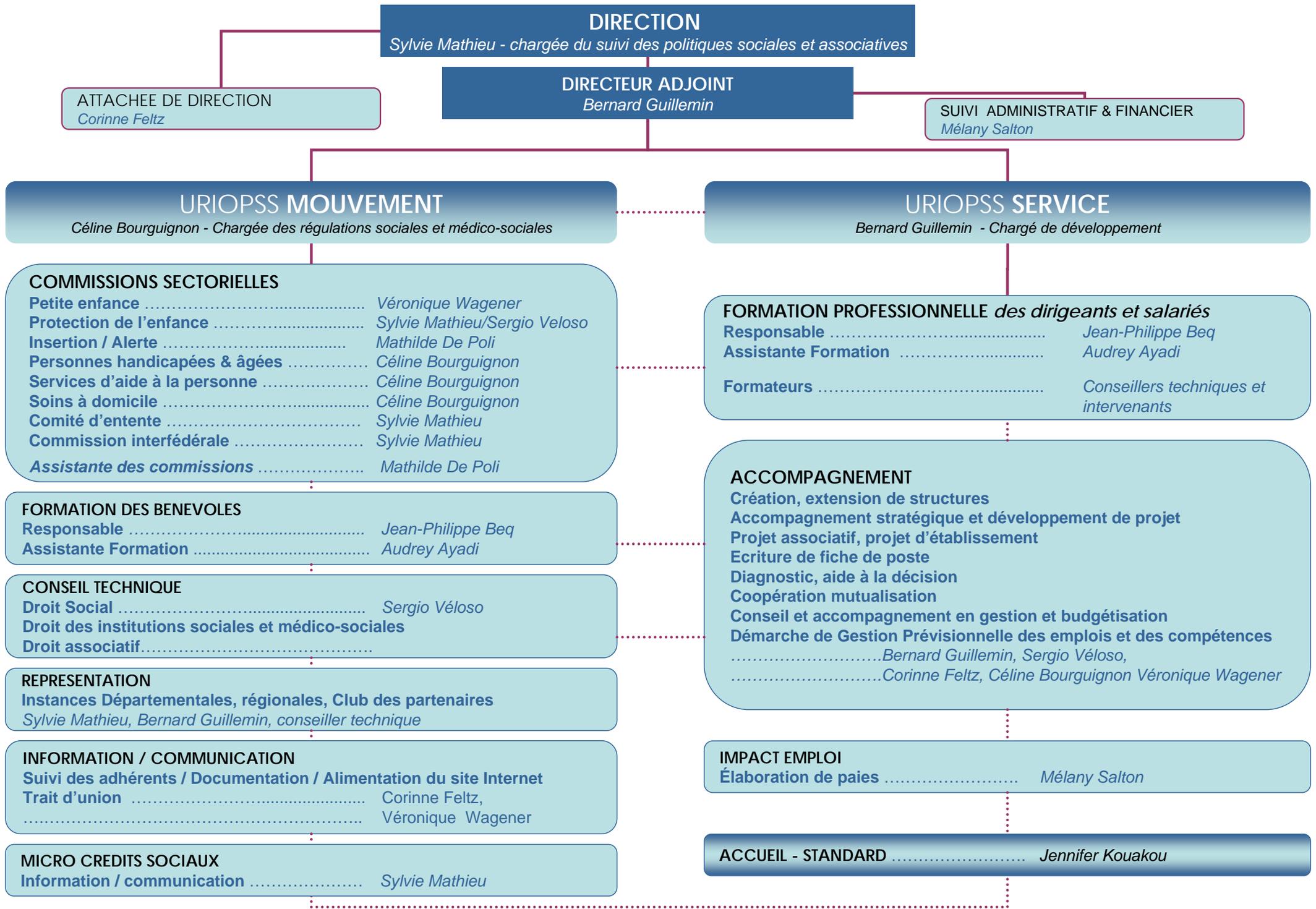


11/06/2010

URIOPSS Lorraine / Assemblée générale 2010

31

les solidarités gagnantes



ANNEXES

-  Bilan des relations presse 2009
-  Charte associative de l'aide à domicile
-  Charte d'engagement des établissements d'hébergement pour personnes âgées (dépendantes)
-  Charte lorraine du comité d'entente



RELATIONS PRESSE 2009

1. Récapitulatif des actions engagées auprès des médias en 2009

- **11 communiqués** de presse envoyés entre le 07/01/09 et le 20/11/09 sur nos activités, manifestations et prises de position
- **3 conférences de presse** organisées sur la mise en place de la loi Hôpital patient santé et territoires, les travailleurs pauvres en Lorraine et l'aide aux personnes âgées fragilisées
- **Plus de 39 contacts générés** avec les médias régionaux et nationaux, consécutifs à l'envoi de communiqués de presse ou non
- Fichier presse composé de **124 contacts** répartis comme suit :
 - 35 organes de presse écrite régionale,
 - 14 organes de presse écrite nationale
 - 41 radios locales et régionales,
 - 12 télévisions nationales, régionales et locales,
 - 3 agences de presse régionales
 - 19 médias nationaux spécialisés sur internet

2. Communiqués de presse envoyés

- *07/01/2009* Nouvelle réglementation (HPST), l'avenir du médico-social en question
- *26/01/2009* Nouvelles sessions de formation CPCA pour les bénévoles
- *26/01/2009* Loi HPST, retour sur la conférence URIOPSS/URAPEI
- *10/03/2009* Congrès international de l'intégration par le sport
- *10/04/2009* 1^{er} mercredi de l'innovation
- *23/04/2009* Que serait l'Europe sans les associations ? CPCA Lorraine
- *28/08/2009* Charte de l'aide à domicile : une première association lorraine labellisée (AMF 55)
- *31/08/2009* Les associations de solidarité font « salon » à Chambley
- *10/09/2009* Rentrée sociale : faut-il avoir peur de la commande publique ?
- *30/09/2009* Charte de l'aide à domicile : Assistance vie à domicile labellisée
- *20/11/2009* charte de l'aide à domicile : une 1^{ère} association vosgienne labellisée (Adapah 88)

3. Conférence de presse et points presse organisés

- *26/01/2009* La place du médico-social dans le contexte réglementaire de la loi HPST
- *11/05/2009* Les travailleurs pauvres en Lorraine
- *30/06/2009* Un débat public sur l'aide aux personnes âgées fragilisées

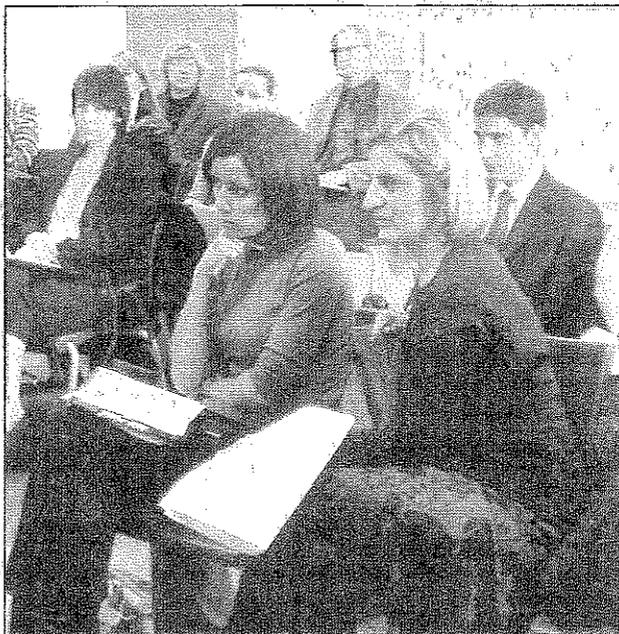
4. Contacts médias générés

- *Janvier 2009* **La Lettre de la CRESL**
60 ans de l'Uriopss Lorraine et son implication dans le programme européen Synthesis
- *28/01/2009* **L'Est Républicain**
Conférence de presse Uriopss/Urapei sur loi HPST
- *17/02/2009* **Secours catholique actualités**
Le micro-crédit et le partenariat Uriopss/Secours catholique
- *19/02/2009* **La Gazette Santé Social**
Les formations de l'Uriopss Lorraine
- *27/02/2009* **Parie Première**
Colloque international de l'intégration par le sport
- *10/03/2009* **France 3 Lorraine**
Les mal logés en Lorraine / interview de Habitat et Humanisme et du DAL 54
- *31/03/2009* **Le Républicain Lorrain**
Carte blanche à Sylvie Mathieu sur l'annonce du plan 2 des services à la personne
- *Mars 2009* **La Lettre de la CRESL**
Interview de Sylvie Mathieu sur le champ associatif au sein de l'ESS
- *21/04/2009* **L'Est Républicain**
1^{er} mercredi de l'innovation de l'Uriopss Lorraine avec Sérénitude
- *21/04/2009* **France Bleu sud Lorraine**
1^{er} mercredi de l'innovation de l'Uriopss Lorraine avec Sérénitude
- *27/04/2009* **France Bleu Sud Lorraine**
Interview de Sylvie Mathieu lors de la conférence CPCA sur l'Europe
- *29/04/2009* **France Bleu Sud Lorraine**
Statistiques sur les associations lorraines
- *Mai 2009* **L'Associatif**
Les mercredis de l'innovation de l'Uriopss Lorraine
- *Mai 2009* **Union sociale**
La bienveillance vue par l'AFAD de Moselle
- *05/05/2009* **France Bleu Sud Lorraine**
La prise en charge Santé des travailleurs pauvres, interview Uriopss + Grand Sauvoy
- *07/05/2009* **Résonance FM (Vosges)**
Les travailleurs pauvres en Lorraine, interview Marie Évrard + Grand Sauvoy et Secours catholique
- *10/05/2009* **France 3 Lorraine**
Les travailleurs pauvres en Lorraine + reportage CASFC Rambervillers
- *12/05/2009* **Le Républicain Lorrain**
Les travailleurs pauvres en Lorraine
- *12/05/2009* **L'Est Républicain**
Les travailleurs pauvres en Lorraine (en « une » et page Région)
- *26/05/2009* **Radio Jerico Metz**
Interview Marie Évrard sur les travailleurs pauvres en Lorraine
- *15/06/2009* **La Lettre de la CNCRES**
Les bonnes pratiques lorraines dans l'aide à domicile

- *30/06/2009* **France Bleu Nord Lorraine**
L'aide aux personnes âgées fragilisées
- *30/06/2009* **Radio du Pays Lorrain de Peltre**
L'aide aux personnes âgées fragilisées + article sur le blog de la radio
- *30/06/2009* **Le Républicain Lorrain**
L'aide aux personnes âgées fragilisées
- *30/06/2009* **Radio Jerico Metz**
L'aide aux personnes âgées fragilisées
- *Juillet 2009* **L'Associatif**
Trois questions à Sylvie Mathieu
- *02/09/2009* **ASH - Actualités sociales Hebdomadaires**
Signature de la charte de l'aide à domicile par l'AMF 55
- *03/09/2009* **France Bleu Nord Lorraine**
Dans le cadre d'une émission hebdomadaire dédiée aux associations de Moselle, propositions de reportages sur l'AFAD de Moselle, l'ADAPAH Longwy, l'URHAJ en département, l'AMAPA, Le Relais...
- *04/09/2009* **Radio Jerico**
Annonce du rendez-vous des associations de Chambley
- *07/09/2009* **Radio Jerico**
Bilan du rendez-vous des associations de Chambley
- *19/09/2009* **L'Est Républicain édition Meuse**
Signature de la charte de l'aide à domicile par l'AMF 55
- *27/09/2009* **Radio Jerico Nancy**
Sylvie Mathieu, invitée de la rédaction, dans le cadre de la rentrée sociale
- *30/09/2009* **France Bleu Sud Lorraine**
Interview Céline Bourguignon sur le prix de journée des maisons de retraite dans le cadre de « la minute conso »
- *05/10/2009* **Inffolor**
Signature de la charte de l'aide à domicile par l'AMF 55
- *05/10/2009* **France Bleu Sud Lorraine**
Le poids des associations d'aide à domicile en Lorraine
- *08/10/2009* **France Bleu Sud Lorraine**
Signature de la charte de l'aide à domicile par l'AVAD
- *12/10/2009* **La Vie Associative / CPCA nationale**
Services à la personne, regards croisés. Interview de Sylvie Mathieu
- *13/11/2009* **UNIFAF Actualités**
Le partenariat Arcades/Uriopss Lorraine/AGI
- *Octobre 2009* **L'Associatif**
La charte d'engagement associative lorraine des EHPAD

LE FAIT DU JOUR

Et le médico-social ?



Durant la réunion, à laquelle participaient plusieurs parlementaires lorrains. Photo ER

Ce n'est un secret pour personne : le secteur médico-social a le sentiment de ne pas peser lourd dans le projet de loi «*hôpital, patients, santé et territoire*».

Du coup, l'Uriopss-Lorraine et l'Urapei ont souhaité débattre et interpeller les fédérations médico-sociales et les parlementaires lorrains à Pont-à-Mousson lundi dernier.

Un face-à-face courtois et amical, mais lourd de sens : «*Je vais défendre le secteur médico-social qui ne se sent pas pris en compte. Je relayerai les projets et les acteurs du territoire, avec notamment plusieurs amendements. D'ailleurs ce mercredi après-midi, j'auditionne Roselyne Bachelot sur ce sujet*» explique l'UMP Valérie Rosso-Debord, présente aux Prémontres avec d'autres parlementaires, parmi lesquels Laurent Hénart, les Mosellans Michel Liebgott, Philippe Leroy, mais aussi le député socialiste de Verdun, Jean-Louis Dumont.

Sylvie Mathieu directrice de l'Uriopss-Lorraine a rappelé quels étaient les enjeux de la loi, tournés essentiellement vers la réorganisation de l'hôpital : suppression des DRASS et DDAS au profit de la création d'agences régionales de la santé, suppressions des comités régionaux de l'organisation sociale et médico-sociale, etc.

Dans le «*package*» de la loi, l'instauration d'une procédure d'appel à projets inquiète fortement les territoires : «*Elle risque ne plus faire remonter les besoins et projets de proximité*» souligne Claude Valdenaire président de l'Urapei.

Comment faire en sorte que l'initiative locale et médico-sociale ait toute sa place dans la prise en compte et le repérage des besoins ?

C'est tout l'enjeu de cette reprise en main de la santé par les pouvoirs publics, qui devront être attentifs à ne pas transformer le secteur associatif en simple prestataire de service.

Pascal SALCIARINI



Cent ans de liberté associative en Moselle et après ? Regards croisés et prospectives

« On ne fête pas tous les jours ses 100 ans »... 9 dates, 9 événements ont été portés conjointement par le COJEP, UDAF 57 et le CDOS 57. Un « vrai faux » anniversaire a été l'occasion de conduire des réflexions sur la place et le rôle des associations sur des sujets aussi divers que le rôle économique des associations, l'engagement associatif, la relation associations - collectivités ...

Sans revenir sur chacune des manifestations de cet anniversaire, notons la forte mobilisation autour de ce cycle : 686 participants au total dont 62 élus (locaux et régionaux), mais également l'ancrage sur le département de la Moselle dans sa globalité (4 « pays » ont accueillis les manifestations), la mutualisation des moyens... preuve que l'ES rassemble, assemble et avance ensemble ! Aujourd'hui, les associations d'éducation populaire, sportives et familiales de Moselle avec les partenaires de l'événement tirent les enseignements de ces échanges et avancent des propositions qu'ils entendent expérimenter.



On parle toujours de la Loi de 1908 alors que les associations ayant leur siège en Alsace-Moselle, sont soumises aux articles 21 à 79 du Code civil local entré en vigueur au 1er jan 1900 et accessoirement à la loi d'Empire du 19 avril 1908.

Conférence d'Alain BIHR. « La Novlangue libérale. La rhétorique du fétichisme capitaliste »



Le 9 décembre, sur l'invitation de la CRESL et de la Macif et en partenariat avec le Forum IRTS de Lorraine à Nancy, plus de 80 personnes ont assisté à la conférence d'Alain Bihr, professeur de sociologie et auteur de la « Novlangue néolibérale ». Alain Bihr a présenté sa recherche sur le sens des mots. Son travail vise à rétablir la vérité critique cachée en démontrant comment fonctionnent certains mots dans le discours libéral. Dans son ouvrage, il s'attarde autour de 18 termes.



Quel sera l'avenir des associations gestionnaires d'établissements ou services à l'horizon 2017 ?

Dans le cadre du programme européen Synthesis, l'Uriopss Lorraine a accueilli ses homologues européens (espagnols, grecs, lituaniens, italiens, polonais, roumains...), du 24 au 28 novembre 2008, pour une semaine d'échanges sur l'insertion sociale et professionnelle des publics en difficulté. Temps fort de cette rencontre, la journée de conférences et débats sur l'avenir des associations de solidarité à l'horizon 2017, organisée à l'occasion des 60 ans de l'Uriopss Lorraine, le 27 novembre à Fey (57).

Le projet Synthesis a pour objet d'évaluer et d'échanger sur les bonnes pratiques d'intégration sociale en Europe des publics les plus vulnérables (tels les bénéficiaires des minima sociaux, les chômeurs de longue durée ou les populations immigrées) et problématiques sanitaires et médico-sociales (tels l'environnement des personnes handicapées ou des personnes âgées, la prise en charge des enfants en difficultés).

Le 27 novembre a permis de comparer les expériences tant lorraines qu'européennes, en présence des associations lorraines sanitaires, sociales et médico-sociales mais aussi de l'ensemble des acteurs et partenaires institutionnels lorrains. Plus de 110 personnes ont été sensibilisées à cette thématique et ont échangé autour des points forts et points faibles des différentes pratiques.

D'autres initiatives ont également vu le jour à l'initiative par exemple de la Fondation Macif à Metz et Nancy, du DLA 54 à Toul ... rassemblant chacune une quarantaine de personnes.

Perspectives pour 2009...

Un bilan, même positif, n'est jamais riche et satisfaisant sans une ouverture... Quelle suite donner à cette première édition 2008 du Mois de l'ESS ? Quelles perspectives envisager pour 2009 ? Quelle(s) action(s) mettre en œuvre pour toucher plus de public ? Comment développer davantage la connaissance et reconnaissance du secteur de l'ES ? Comment affirmer que nous répondons « autrement » aux enjeux de la société ?

Voilà toutes les questions qui s'ouvrent devant nous pour 2009 et le(s) prochain(s) Mois de l'ESS...

La complexité de l'ES et le but des prochaines éditions du Mois de l'ESS résident dans la place que nous devons prendre dans les phénomènes de société. Aujourd'hui, l'ESS se structure et nous avons des propositions à faire, il faut pérenniser cette situation. Il importe de s'attacher à un cadrage général de notre champ et mettre en avant nos forces.

Pour donner un meilleur cadrage, il sera bon de travailler à la préparation du Mois de l'ESS 2009 en amont et d'y définir des axes. Outre la mobilisation et la communication autour de cet événement, il nous faudra aussi réfléchir à l'amélioration de la visibilité de notre secteur, à la coordination à mener entre les structures de l'ESS et à multiplier les interactions entre elles.

« Yes We Can »

Lehrz CRESL - janvier 2009

LA FONDATION MACIF

notre actualité

MICROCRÉDIT

Pour financer un projet ou un accident de vie : le microcrédit.

Un partenariat vient d'être signé par le Secours Catholique avec l'URIOPSS (Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) et le Crédit mutuel de l'Est pour mettre en place le microcrédit.

Le principe de cette action est de proposer aux personnes en situation précaire, ou à celles qui sont exclues du système bancaire, des prêts d'un montant maximal de 3 000 euros sur trois ans, afin de réaliser un projet ou d'éviter une dégradation de leur situation.

Au 12 février 2009, 5 personnes nous ont contacté, 2 dossiers sont montés et transmis, 2 projets ne pouvaient pas être présentés et le 5e est en cours d'instruction... un bon départ !

Si vous identifiez des personnes qui pourraient en bénéficier, contactez la délégation Jean-Claude Wolf ou Jean Le Quillec.

"Nous contacter"

H Lenattier et JF Thomas

■ CARTE BLANCHE À...

Sylvie Mathieu

Directrice de l'Uriopss Lorraine (union régionale des associations sanitaires, sociales et médico-sociales). A propos de l'annonce du plan 2 des services à la personne.

Dans la continuité du plan Borloo de 2005 et ses 500 000 emplois annoncés, le plan 2 communiqué par le gouvernement ressemble davantage à une reconduction qu'à une nouvelle programmation. Si l'on se félicite que la mesure d'exonération de charges sociales ait été reconduite, on attend pour autant plus de précision concernant les mesures pour favoriser la pérennité et la qualité des emplois créés. Les tensions concurrentielles suscitées par la multiplication des entreprises créées ces 3 dernières années ont davantage contribué à dégrader la qualité de l'emploi qu'à l'améliorer. À propos de l'incitation faite aux conseils généraux de verser l'APA (allocation personnalisée d'autonomie) et la PCH (prestation de compensation du handicap) sous forme de CESU (chèque emploi service universel), nous espérons qu'elle serve à financer un service organisé de qualité. Les associations d'aide à domicile lorraines emploient près de 7 500 personnes, soit 95 % de l'emploi régional dans les services à la personne. Elles se sont professionnalisées et poursuivent leurs efforts en matière de formation des intervenants, mensualisation du temps de travail, application de convention collective, mise en place du dialogue social... Il est urgent pour une partie des emplois d'avoir un plan de solidarité à la hau-



Sylvie Mathieu, présidente de l'Uriopss Lorraine.

teur des enjeux (financement des heures pour la grande dépendance !) afin de faire face dans des conditions correctes au vieillissement de notre population. Enfin, les mentalités doivent changer. Pourquoi refuser d'admettre que le coût de l'heure au domicile d'une personne dépendante par un intervenant qualifié dépasse 18,50 € de l'heure alors que nous l'acceptons communément pour d'autres services (assistance informatique, jardinage...). Quel choix de société voulons-nous demain pour la prise en charge des personnes les plus vulnérables et la qualité de l'emploi des personnels à leur service ? C'est pourtant aujourd'hui que tout se dessine alors faisons les bons choix !

A propos de la Mutualité française, par Gilles BARNAGAUD

Présidée par Jean-Pierre Davant, la Mutualité française fédère la quasi-totalité des mutuelles santé en France. 6 Français sur 10 sont protégés par une mutuelle de la Mutualité française, soit près de 38 millions de personnes et quelque 18 millions d'adhérents.

Organismes à but non lucratif, ne pratiquant pas la sélection des risques et régis par le code de la Mutualité, les mutuelles interviennent comme deuxième financeur des dépenses de santé après la Sécurité sociale.

Les mutuelles disposent également d'un réel savoir-faire médical et exercent une action de régulation des dépenses de santé et d'innovation sociale à travers leurs 2 200 services de soins et d'accompagnement mutualistes : hôpitaux, cliniques, centres de santé médicaux, centres dentaires et d'optique, établissements pour la petite enfance, services aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap, etc. La Mutualité française contribue aussi à la prévention et à la promotion de la santé à travers son réseau d'unions régionales, d'unions départementales et ses services de soins et d'accompagnement.

C'est le cas en Lorraine qui mènent depuis de nombreuses années une véritable politique de santé publique au bénéfice de tous.

Alors, oui, si la situation n'était pas si grave, si elle ne risquait pas de meurtrir des milliers de Français, nous pourrions sourire, avec ironie. L'économie sociale, ses valeurs, ses règles, son fonctionnement démocratique, hors de tout jeu spéculatif, tant vilipendée, apparaît bien, aujourd'hui et plus que jamais dans toute sa pertinence. Ses actions étaient, sont et restent solidaires et durables. Pourquoi ne pas alors la reconnaître comme un modèle efficace et pérenne ? C'est ce à quoi s'attache la Mutualité Française Lorraine. L'avenir nous dira que nous avons eu raison de maintenir le cap. Et l'avenir conserve.

Des structures dynamiques

Le champ associatif, Sylvie MATHIEU, Directrice de l'Uriopss Lorraine

Il est vrai que la crise touche profondément le champ associatif. L'année 2009 s'annonce pleine de changement pour le secteur social et médico-social, notamment avec la Loi « Hôpital Patients Santé Territoires », la Réforme Générale des Politiques Publiques... L'enjeu de ces réformes est de passer de 35 000 négociations avec les établissements gestionnaires à 3000 ! Cette obligation à la coopération constitue un énorme bouleversement. Le droit de la concurrence fait son entrée dans le médico-social et représente une vraie menace pour les associations. Les appels d'offres obligatoires pour les marchés publics inversent le sens de l'initiative sociale.

Depuis 150 ans, l'action sociale était fondée sur l'initiative d'un citoyen, constatant un manque sur un territoire, qui monte un projet y répondant, en allant chercher l'appui des collectivités et des banques. L'avenir prévoit l'inverse : la collectivité publique va définir un besoin et les conditions dans lesquelles il faudra y répondre, charge aux organismes à but lucratif ou non d'y répondre... au détriment de la proximité de la population locale et des besoins réels !

Malgré tout, on ne peut rester sur un constat négatif car la professionnalisation continue et les actions se mettent en place pour la pérennisation du secteur, des initiatives intéressantes apparaissent. La crise a réveillé les associations... Ces changements ouvrent un grand chantier pour le secteur social-médico-social et demandent beaucoup d'expertise offrant la possibilité aux associations de démontrer leur professionnalisme. Le fait de devoir agir activement, de se « battre » rend les associations moins peureuses de l'avenir « *Il n'y a rien de tel que d'être passif devant son destin [...] Dans l'économie sociale, nous avons les moyens de mobiliser les gens dans l'action.* » (Dominique Balmary, Président de l'Uniopss)

Actualité des mutuelles, Joël GROSJEAN

Les mutuelles, de prévoyance comme d'assurance, évoluent dans un environnement leur imposant des réglementations conçues pour les entreprises de capitaux : niveau de fonds propres, normes comptables, solvency 2, ... Leurs spécificités ne sont pas prises en compte. Comme pour les autres statuts de l'économie sociale, seule l'activité est prise en compte, peu importe comment on la réalise !

Ceci peut conduire les mutuelles vers la banalisation.

Pour continuer à se démarquer des entreprises à capitaux, nous devons nous appuyer sur un projet mutualiste fort, réaffirmant et adaptant nos valeurs d'origine dans un monde contemporain. Plus que jamais, nous devons apporter des réponses de qualité intégrant une dimension d'utilité sociale pour mieux prévenir les formes d'exclusion. Nous devons toujours mieux associer nos adhérents à la gouvernance de nos entreprises, dans toute sa dimension. Cette étroite implication des mutualistes favorise leur mobilisation pour un autre avenir de la protection sociale et pour une plus grande prévention des risques.

Cet ancrage aux fondamentaux donnera encore plus de poids et de visibilité à ce secteur de l'économie sociale, celui qui touche plusieurs dizaines de millions de personnes en France. L'actualité montre que les mutuelles d'assurance restent mobilisées et se concertent en vue de se donner les moyens de continuer d'offrir une alternative économique et sociale respectueuse des attentes de leurs sociétaires.

SOCIÉTÉ

Ralentir la perte d'autonomie

La toute jeune association Sérénitude propose un nouveau service de localisation géographique des personnes « désorientées ». Une aide au maintien à domicile.

NANCY. L'Uriopss Lorraine qui fédère plus de 200 associations du secteur sanitaire et social organise ce 22 avril la première édition de ses « mercredis de l'innovation et de l'expérimentation ». Ce nouveau rendez-vous a pour objet de promouvoir les actions innovantes mises en place par ses adhérents. Elles répondent aux besoins non satisfaits de la population et font évoluer les pratiques associatives. Pour la première édition, un coup de projecteur sera donné sur une toute jeune association, Sérénitude et son nouveau service de localisation géographique des personnes âgées désorientées.

« Une personne peut appeler 20 ou 30 fois »

Créée il y a tout juste un an, Sérénitude a vu le jour à l'initiative d'un groupe d'amis travaillant tous dans le secteur des personnes âgées. Ils sont partis d'un constat : « Il existe une multitude de sociétés de téléassistance », explique un de ses bénévoles Laurent Galiana, « elles offrent la mise à disposition d'une technique. Nous, nous avons voulu aller plus loin dans l'approche de la solitude. Pour la faire mieux accepter. »



Laurent Galiana : « Aller plus loin dans l'approche de la solitude. » Photo ER

Sérénitude, dont le siège est à Tonnoy (54) et dont le champ d'intervention couvre la Lorraine, l'Alsace, la Haute-Marne et le Territoire de Belfort, propose donc

un service qui va « au-delà de la simple prestation de téléassistance ». En déléguant l'écoute 24 h/24 à Equinoxe (association parisienne), Sérénitude permet

aux personnes en perte d'autonomie de biper à tout moment, qu'il y ait malaise, chute ou simplement besoin de soulager une solitude pesante : « Une personne peut appeler 10, 20 ou 30 fois dans la journée si elle le souhaite, même si le motif peut paraître futile », exagère volontairement Laurent Galiana, « car si tel est le cas, c'est déjà qu'il y a difficulté ». Sérénitude travaille en partenariat avec divers services de l'aide à domicile : « On s'alerte mutuellement. En effet, l'écoute 24 h sur 24 permet de détecter des problèmes qui ne pourraient l'être autrement. Par exemple, des angoisses nocturnes. »

Malades d'Alzheimer

Dans un même souci de préserver le plus longtemps possible le maintien à domicile des personnes « désorientées », atteintes de la maladie d'Alzheimer ou toute autre maladie apparentée, Sérénitude développe un service de localisation géographique grâce à une montre équipée d'un GPS et d'un téléphone : « Quand des personnes dites désorientées sortent et ne retrouvent plus leur chemin, cela peut avoir des conséquences dramatiques », plaide Lau-

rent Galiana. « Grâce à ce système, un périmètre de sécurité est établi autour du domicile en fonction de repères définis avec la famille. Dès que la personne en sort, la montre envoie un signal à la centrale Equinoxe. Et un proche est averti. Qui sera guidé pour aller à sa rencontre. »

Pour Sérénitude, « Géoloc » est « un service considérable à l'attention des aidants. Mais aussi des malades. » Et à ceux qui font un procès de mauvaise intention au service, Laurent Galiana répond : « On n'atteint pas à la liberté en augmentant l'autonomie des personnes malades. Ce système est utilisé pour développer leur liberté. Ces personnes peuvent continuer à sortir de chez elles, en toute sécurité. Les aidants de leur côté sont soulagés d'une angoisse. C'est mieux que d'avoir la tentation d'enfermer les personnes malades par peur de les voir s'égarer. »

D'après Sérénitude, Géoloc pourrait être aussi une alternative pour les maisons de retraite ne disposant pas encore d'espaces spécifiques pour les malades d'Alzheimer.

Marie-Hélène VERNIER

● Sérénitude : service à la personne de téléassistance et géolocalisation (03.83.26.69.91)

« Je me sens rassuré »

NANCY. - Eric Prenat se souvient de ce jour où sa mère, Huguette, âgée de 83 ans et atteinte d'un début de la maladie d'Alzheimer, s'est retrouvée à 9 km de chez elle : « Elle avait parcouru cette distance à pied jusqu'à un village. C'est le maire qui m'a appelé à 21 h pour me prévenir. »

À l'annonce de la maladie, Eric Prenat décide d'installer sa mère, originaire du Territoire de Belfort, dans un appartement proche de son propre domi-

cile à Altkirch en Alsace, une ville qu'elle connaît peu : « Elle se perdait souvent », reconnaît Eric Prenat qui passe la voir chaque soir après son travail : « Bien souvent j'arrivais chez elle et elle n'était pas là. » Parce que la situation est trop anxiogène, parce que sa mère ne se sent pas en sécurité, Eric Prenat prend son bâton de pèlerin pour trouver une solution. « Après maintes recherches, je suis tombé sur Sérénitude. Leur système de géolocali-

sation m'a tout de suite paru intéressant. Sans cela il m'aurait fallu placer ma mère. » Une solution que Eric Prenat se réjouit d'avoir pu éviter : « Aujourd'hui, ma mère est chez elle, elle fait ce qu'elle veut, elle peut sortir quand elle veut. Elle a encore une certaine autonomie. Elle porte sa montre Géoloc 24 h sur 24. Elle le réclame parce qu'elle se sent en sécurité. »

Eric lui a gagné en quiétude : « Nous avons défini un périmètre autour de

son domicile. Dès qu'elle en sort, je suis alerté. Cela ne veut pas forcément dire qu'il y a danger. Je n'ai pas forcément à m'inquiéter ou intervenir immédiatement. Mais au moins je sais où elle est. Cela m'a beaucoup rassuré », avoue Eric : « Un système qui me revient à 13 euros par mois car le conseil général participe aux deux tiers dans le cadre de l'Allocation personnalisée d'autonomie. »

M.H.V.



EDITION DE NANCY ET AGGLOMÉRATION (Ncy)

Nicolas Sarkozy à Nancy : la ville en état de siège

■ En Evénements, l'article de Pascal SALCIARINI

L'EST RÉPUBLICAIN

MARDI
12 mai 2009

MEURTHE-
ET-MOSELLE

N° 39576

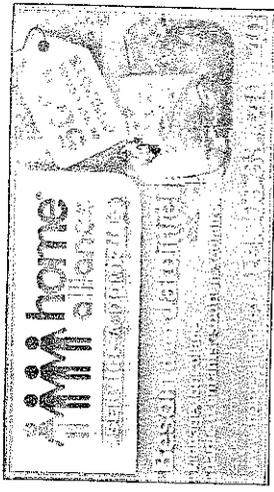
1 €

FONDÉ EN 1889
De la Belgique
à la Suisse

www.ouestrepublicain.fr

e-mail : redaction.nancy@ouestrepublicain.fr

À l'occasion de
NOS
ANNIVERSAIRES
DU MARDI



Bientôt un nouveau système
de couverture
sur le Silon Lorrain
■ En Région, l'article de Stéphanie SCHMITZ

Nancy : l'hôpital
qui soigne les nounours



Photo: Pierre MATHIAS

Salariés pauvres : alerte en Lorraine

Une cinquantaine d'associations invite les pouvoirs publics à se préoccuper de l'infortune des travailleurs qui ne parviennent pas à joindre les deux bouts. Une situation de plus en plus fréquente avec la crise : deux tiers des ménages lorrains vivent avec des ressources inférieures au plafond HLM.

■ En Région, les articles de Lyliane GANDOUSSE

Dans les pas de l'eurodéputée

Benoît XVI plaide la réconciliation

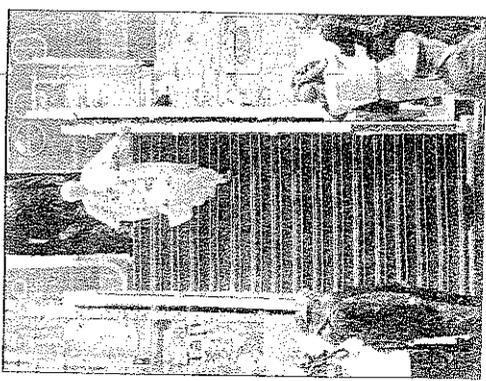


Photo Franck MIEBAM/Wostok Press

RÉGION

SOCIÉTÉ

Pauvre Lorraine laborieuse...

Le collectif Alerte, regroupant 56 associations, appelle d'urgence les pouvoirs publics à se préoccuper d'un phénomène majeur : le travailleur pauvre, en pleine recrudescence.

NANCY. C'est l'histoire d'une femme, qui bosse. Famille monoparentale, quatre filles à charge, touchant 750 € de salaires en faisant le ménage, et 850 € de prestations sociales. Rien de trop pour survivre.

La maladie survient. L'employeur de cette dame ne lui paye pas le complément d'indemnités journalières, les salaires s'en trouvent amputés de 50%. Les factures s'accumulent, un dossier de surendettement est né... Cause ? La pauvreté associée au problème de santé...

C'est l'histoire d'un homme, dont le père touche 1.100 € pour élever ses trois enfants, déjà trop pour prétendre à la CMU (Couverture maladie universelle) et même à l'aide complémentaire santé. Le père de famille accepte la proposition d'une banque qui, contre 150 € de cotisation mensuelle, couvre toute la famille. Mais... la carte délivrée ne permet pas d'accéder au tiers payant, les frais de laboratoire, de consultation ou de radios doivent être avancés par le budget familial. Sans compter qu'à chaque usage de ladite carte, sont prélevés quelques euros pour « participation santé », s'ajoutant à la cotisation.

Un emploi ne sauve plus

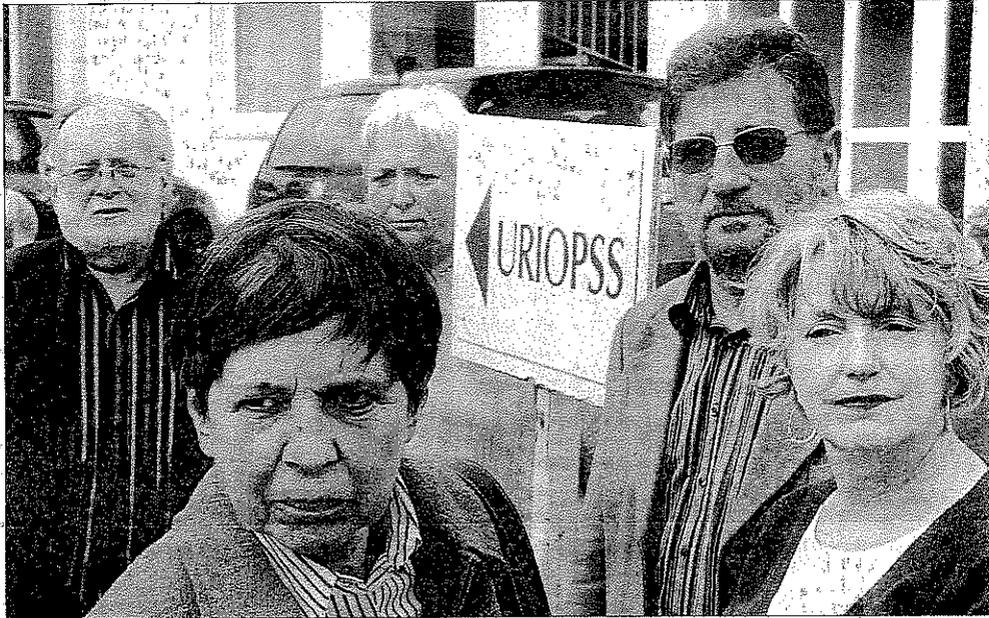
Résultat, un dossier de surendettement est né. Cause : la pauvreté associée aux problèmes de santé.

Cette femme, cet homme travaillent. Mais leurs revenus sont à ce point faibles qu'ils n'assurent plus le minimum vital : la santé.

Deux cas parmi tant d'autres, à ce point que l'alerte est donnée...

Alerte est un dispositif mis en place au sein du Collectif de Lorraine regroupant 56 associations. Locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. Avec, pour principale vocation, de venir tirer les oreilles de l'opinion et des pouvoirs publics et leur hurler l'urgence de la situation aux tympans.

Depuis un an et demi, c'est à la question du travailleur pauvre en Lorraine qu'ils



Sur cent Lorrains en situation de pauvreté, quarante-huit travaillent... Le collectif Alerte Lorraine observe avec inquiétude un phénomène en plein développement. Photo Denis MOUSTY

s'intéressent plus particulièrement. Avec une extrême inquiétude à présent.

Le travailleur pauvre est la créature d'une époque en voie de désindustrialisation, grain de sable dans la confortable machine à penser. « Il n'y a pas si longtemps, lorsqu'on essayait d'aider les gens à sortir d'une situation d'exclusion, on s'efforçait de les rendre "employables" », se souvient Bernard Delawoèvre, vice-président 55 de l'Uriopss Lorraine (Union régionale inter-fédérale des organismes privés sanitaires et sociaux).

« On pensait alors qu'on les sortait d'une situation de pauvreté. Mais, avec la crise, l'augmentation de l'emploi partiel, celle de la charge des déplacements professionnels, la multiplication des foyers monoparentaux et même l'affaiblissement de la solidarité familiale, les travailleurs dits pauvres ne cessent de se montrer plus nombreux ». Qui, eux aussi, viennent taper à la porte d'associations peu habituées à les voir débarquer.

Ainsi du Grand Sauvoy,

centre d'hébergement et de réinsertion sociale, dont la responsable Brigitte Casticci, effarée de voir la santé constituer aujourd'hui une cause de surendettement. « Jusqu'à friser l'expulsion pour cause de dettes hospitalières ».

Problème insoluble
Apropos de logement justement, Patrick Meyer, président du Comité régional de la Fondation Abbé Pierre, a lui aussi lourdement char-

gé la barque des mauvaises nouvelles. « Deux tiers des ménages lorrains ont des ressources inférieures au plafond HLM, qui est de 15.000 à 16.000 € annuels pour un couple. Un tiers ont des ressources inférieures à 60% de ce plafond ! ». Or, si la Lorraine est réputée pour offrir des logements en général un peu moins chers qu'en France, certains secteurs sont l'objet d'une pression particulière. « On a un besoin de

300.000 logements là où on en compte 150.000 seulement, et on en détruit plus vite qu'on en construit. Si bien qu'on se retrouve dans une situation de logement quasi insoluble ! ».

Et la litanie est bien plus longue des difficultés désormais vitales auxquelles se confronte une population de plus en plus nombreuse. Une population qui chaque matin pourtant se lève pour travailler. Sans gagner sa vie.

Lysiane GANOUSSE

Les chiffres cachent la forêt

NANCY. « Dans sa dignité de personne, on ne devrait pas avoir à faire l'étalage de toute sa vie devant des travailleurs sociaux pour pouvoir payer son logement, sa nourriture et sa santé, surtout lorsqu'on travaille », s'émeut Sylvie Mathieu, directrice de l'Uriopss Lorraine, qui coordonne le collectif Alerte en région Lorraine. « On se retrouve face à des gens démoralisés, démotivés, qui ne s'acharnent plus que pour survivre. Aujourd'hui, soyons clairs, au-dessous de 1.500 € nets par jour, il n'est pas facile de faire sa vie ».

Or 1.500 €, ce n'est largement pas le critère retenu pour évaluer le poids de la population pauvre parmi les travailleurs français. Bien malin cela-dit qui peut s'appuyer sur des chiffres fiables en la matière, « compte

tenu du bonneteau auquel se livre l'INSEE en changeant régulièrement les critères, de sorte qu'on n'arrive jamais à suivre l'évolution du phénomène en France », grognait Patrick Meyer.

Toutefois, les membres d'Alerte s'accordent hier sur quelques chiffres, dont un seul de pauvreté plafonné à 880 € pour une personne seule. On considère un travailleur comme pauvre lorsqu'il a travaillé « au moins six mois dans l'année, et dont le revenu est inférieur à 50% du revenu français médian. » D'après Alerte, en Lorraine, sur cent personnes perçues comme pauvres en 2004 (date des derniers chiffres exploitables), 48 travaillent aujourd'hui...

Et au 31 décembre 2006, le taux de pauvreté atteignait 15,4% en Lorraine, soit deux points de plus qu'en France !

14,1 % des Lorrains vivent sous le seuil de pauvreté

Travailler pour survivre : l'urgence de donner l'alerte

14,1 % de Lorrains vivent en dessous du seuil de pauvreté et parmi eux, la moitié occupe un emploi. Des associations tirent la sonnette d'alarme devant le phénomène croissant des travailleurs pauvres.

Il faut donner l'alerte de manière urgente. On voit de plus en plus de gens démotivés, découragés, qui ne travaillent plus pour vivre mais pour survivre. » Le constat est sans appel. Il est effectué par les représentants des associations de solidarité qui luttent contre la pauvreté et l'exclusion au sein du groupe ALERTE Lorraine, sous la direction de l'Uriopss (Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires et Sociaux).

Le collectif met le doigt sur un phénomène observé depuis plusieurs années : celui des travailleurs pauvres, ces personnes ayant un travail la majeure partie de l'année mais ne parvenant pas à faire face à leurs besoins. « Jusqu'à présent, la clé pour sortir de la précarité était de trouver un emploi aux personnes en difficulté. », souligne Bernard Dela-

voivre, vice-président de l'Uriopss Lorraine. Maintenant, ça ne suffit plus. On peut être salarié et ne pas avoir suffisamment pour faire vivre sa famille. »

La Lorraine compte 14,1 % de personnes vivant en-dessous du seuil de pauvreté (actuellement fixé à 880 € par mois pour une personne seule), soit deux points de plus que la moyenne nationale. Parmi celles-là, la moitié occupe un emploi.

Un crédit pour payer le dentiste

Pour Brigitte Casucci, responsable du Grand Sauvoy, foyer d'accueil et d'insertion meurthe-et-mosellan, « le passage à une société de services entraîne la multiplication du travail parcellaire : CDD, contrats aidés, travail temporaire ou à temps partiel... » Elle traite actuellement au



Photo Pierre HECKLER

On peut être salarié et ne pas avoir suffisamment d'argent pour faire vivre sa famille

que des gens prennent un crédit pour payer le dentiste ! » prochaine pour interpeller les syndicats de patrons et d'employés sur la question des travailleurs pauvres.

Le collectif ALERTE prévoit

L'Associatif - mai/juin 2008

URIOPSS



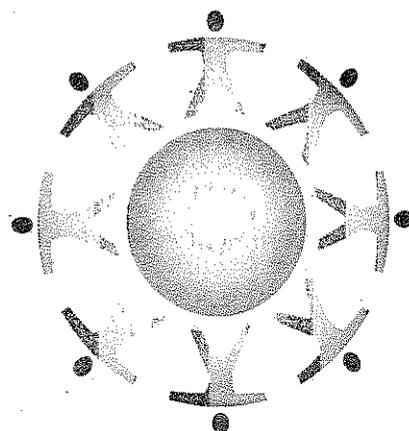
L'URIOPSS de Lorraine lance ses « mercredis de l'innovation et de l'expérimentation »

Pour donner la part belle à l'innovation et lui rendre toute son importance dans l'action sociale et médico-sociale d'aujourd'hui, l'Uriopss Lorraine invite les associations adhérentes à venir présenter leur parcours et échanger lors d'un nouveau rendez-vous, « *les mercredis de l'innovation et de l'expérimentation* ».

C'est à partir des besoins non satisfaits ou pour faire évoluer les pratiques associatives que les associations s'engagent dans la recherche, l'adaptation et la mise en œuvre d'actions nouvelles.

L'Uriopss Lorraine souhaite, à travers ce nouveau rendez-vous, promouvoir les actions et expériences innovantes mises en place par ses adhérents (les associations sanitaires, sociales et médico-sociales lorraines), inviter d'autres structures à franchir le pas vers l'expérimentation et créer un lieu d'échanges et de confrontation d'expériences.

Les associations intéressées pour assister aux rencontres ou pour faire part de leur expérience lors d'une prochaine édition de « *les mercredis de l'innovation et de l'expérimentation* », sont invitées à contacter l'Uriopss Lorraine (03 83 59 32 69) ou sur www.uriopss-lorraine.asso.fr, rubrique « vie associative ».



Contre la maltraitance, bien traiter les salariées

À l'Afad de Moselle, une association d'aide à domicile, la démarche de bientraitance entreprise va de pair avec l'écoute des salariées et le respect de leurs droits. Reportage.

« Ici à l'Afad de Moselle, on n'a pas les moyens de valoriser les salariées par des hausses de salaires ou des primes; donc, on fait en sorte qu'elles se sentent respectées, qu'elles travaillent dans de bonnes conditions... C'est aussi comme cela qu'elles rendent un service de qualité ». Directrice de l'association, Françoise Triffaux résume ainsi l'esprit dans lequel elle anime l'association, depuis 5 ans.

Adhérente à l'Una, l'Afad compte 380 salariées en prestataire et 80 employées en mode mandataire. Orientée à son origine, en 1945, uniquement vers la famille, les femmes seules avec enfants, elle s'est diversifiée au fil des ans, mais toujours dans l'objectif de permettre le maintien à domicile de tous, enfants, personnes âgées ou personnes handicapées. Elle a ainsi ouvert un Ssiad¹ de 103 places pour personnes âgées et 14 pour personnes handicapées. Dix ans avant le plan Borloo, elle a développé les emplois familiaux ou « services à la personne » auprès des couples bi-actifs, afin d'être présente auprès de tous et à tous les âges de la vie. L'idée était de soulager des parents à l'emploi du temps chargé; et de ne pas laisser les entreprises rafter le segment le-plus rentable du marché, en abandonnant aux associations le public le moins solvable. Lors de la création du RMI, en 1989, l'Afad, en s'appuyant sur les compétences de ses travailleuses familiales (les

TISF), bien placées pour accompagner les RMistes, a passé convention avec le département; elle suit aujourd'hui plus de 200 bénéficiaires. Ce faisant, elle a acquis des compétences en formation/insertion, qu'elle réinvestit dans des formations d'aide à domicile pour chômeurs - une voie efficace de recrutement dans le métier. Au final, les services aux familles (dont les RMistes) représentent un tiers de l'activité, les « services aux personnes », en croissance, un autre tiers, et les interventions vers les « anciens », qui explosent, le dernier tiers.

Avec l'ancienneté, plus de temps de travail

Comment l'Afad gère-t-elle son personnel? « Les aides à domicile, explique Françoise Triffaux, sont recrutées sur un contrat de 20 heures au minimum en moyenne et l'association les laisse travailler en deçà ou au-delà de ce nombre; une grande part assure plus d'heures; au bout de 6 mois, on leur propose d'accroître leur temps de travail, ce que la croissance continue de la demande permet (nous avons 50 salariées de plus par an); elles montent ainsi en activité, et peuvent aller jusqu'à un temps complet ». En fait, la plupart des salariées choisissent de rester à temps partiel, pour élever leurs enfants et aussi parce que le métier implique des temps de trans-

port importants - 7 heures de travail supposent 10 heures de disponibilité. Les salariées sont mensualisées, comme le prévoit la convention collective, « alors que dans d'autres associations, dit Liliane, une aide à domicile, j'étais payée à l'heure » et les indemnités kilométriques sont de 0,35 € le km, « contre 0,14 € dans une association où j'ai travaillé ». Le droit d'expression est assuré : 6 heures par an, dont un temps de préparation en petits groupes et 2 heures en direct avec l'employeur.

Au-delà, l'Afad a aussi réfléchi sur le sens de son action. « L'être humain, dit Françoise Triffaux, vit dans un domicile. Nous lui permettons d'y rester le plus longtemps possible, en lui apportant ce dont il a besoin, d'abord les tâches ménagères, puis l'aide pour se laver, remplir les papiers administratifs... Les autres intervenants passent, nous sommes les seuls à rester autant de temps avec la personne, à partager avec elle des choses qui lui sont chères. C'est un métier formidable : quand les gens meurent et qu'on entend les mots que la famille utilise pour témoigner de ce que les aides à domicile ont apporté, on le perçoit bien! » Mais toute la difficulté, poursuit-elle, c'est que la salariée n'agisse pas comme elle l'entend, elle, mais comme l'utilisateur le souhaite. « C'est cela qui nous distingue du lucratif, c'est cela la qualité et pas seulement mettre un logo! ».

Une formation au long cours

Telle est la boussole, le cap, qui a dirigé l'Afad, au long de la démarche de bien-traitance, engagée en 2007. À l'époque, l'association traverse une phase délicate : estimant entre autres qu'il génère une comptabilité complexe, la directrice vient de dénoncer l'accord qui attribuait 19 jours de RTT aux salariées ; bien que toutes soient passées à 35 heures par semaine, certaines s'estiment lésées et le climat s'en ressent.

D'où l'idée de mobiliser le personnel sur un aspect positif et pour ce faire, d'organiser tous les deux ans un événement à l'Afad, qui valorise les salariées. Dans cette période, on parle beaucoup de la maltraitance en maison de retraite ; au domicile, pense le CA, nous sommes aussi concernés.

Un projet de formation est défini, avec l'aide d'une commission réunissant des bénévoles - l'association en compte une soixantaine. Pour les finances, l'équipe se tourne vers le département, la région, la CPAM, la Cram, AG2R, la Fondation de France, et trouve les 200 000 € nécessaires.

En 2008, le personnel au complet suit un cycle de quatre demi-journées, à raison d'une séquence par mois. Il est invité à s'exprimer en petits groupes, animés par une psychologue. L'idée est d'abord de l'ouvrir à la réflexion : qu'est-ce que la maltraitance ? Celle-ci peut toucher la salariée elle-même : si la personne âgée me donne un coup de canne, parce que je ne vais pas assez vite à son gré, dois-je l'accepter ? Ou bien, seconde forme, c'est la salariée qui peut « maltraiter » l'usager, souvent sans s'en rendre compte : « Si je laisse un usager âgé commencer à délirer, commente Clotilde, aide soignante, sans prévenir la famille, ni la coordinatrice ou le médecin, il y a négligence de ma part ».

Troisième cas de figure et le plus délicat, un proche maltraite l'usager. Comment l'aide doit-elle procéder, se situer, à qui en parler ? En pareil cas, il s'agit de faire prendre conscience qu'il n'y a pas de



Les témoignages des familles, lors d'un décès, montrent que l'aide à domicile peut être un métier formidable...

recette, ni de réponse unique. Exemple : un fils fait dormir sa mère à la cave, attachée sur une chaise. Si la salariée s'adresse à lui directement, elle risque de se voir interdire l'accès de la maison - l'homme est dans son droit. Elle parvient à ce que la vieille dame lui parle de la situation, mais celle-ci veut rester chez elle et surtout que l'aide ne dise rien. Que faire ?

Des règles d'or

Durant les séances, la formatrice, suivant la commande qui lui a été adressée, repère dans ce que disent les salariées ce qu'elles doivent faire ou éviter, pour rester « bien-traitantes ». À l'issue du cycle, elle trie dans toute cette matière et recueille le plus pertinent, en vue d'aboutir à un livret d'une vingtaine de pages, mémoire de la formation et vade mecum pour le personnel. Celui-ci contient ainsi des « règles d'or », bases d'un comportement conforme aux valeurs de l'Afad, et quintessence de l'ex-

périence des salariées. On y trouve des préceptes simples et utiles. Par exemple : « Je me présente et reformule les tâches de l'intervention du jour » ; ou « J'explique mes gestes, lors de l'aide à la toilette, un change », plutôt que d'imposer une intervention, sans expliquer. Point d'orgue de la démarche, les bénévoles montent de bout en bout une journée départementale, temps fort de formation, qui vise aussi à valoriser le personnel. Dans une belle salle, un universitaire livre, devant 500 personnes, des apports théoriques sur la maltraitance, avec des mots simples ; trois acteurs lisent des lettres sur le sujet, pleines d'un vécu frémissant. Bref, comme dit Clotilde, « dans une structure où je suis passée, on fliquait les gens sur le sujet, alors que là, on nous dit comment faire pour que ça marche mieux... » ■

Bernard Boudet

En savoir plus : www.afad-asso.fr

1. Service de soins infirmiers à domicile.



Sylvie Mathieu

Directrice de l'URIOPSS Lorraine

L'Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires & Sociaux (URIOPSS) de Lorraine représente les associations du secteur sanitaire et social depuis 60 ans. Ces dernières sont au cœur d'une Directive Européenne dite « Directive Services ». Celle-ci vise, entre autres, à uniformiser le cadre juridique d'intervention des acteurs du secteur sanitaire et social. Conséquence directe : la mise en concurrence entre les organisations à but non lucratif et celles à but lucratif.

L'Associatif : la transposition de la « Directive Services »

« La cohésion sociale est en jeu »

en droit français est prévue pour la fin de l'année 2009. Quels sont les risques liés à la marchandisation des services sociaux et sanitaires ?

Sylvie Mathieu : c'est simplement la cohésion sociale qui est en jeu. Celle-ci ne peut exister que s'il y a une véritable communauté de vie sur les territoires. Résumer un acte sanitaire ou social en un acte professionnel, aussi bien fait soit-il, ne permettra pas une cohésion sociale. Ensuite réduire l'acte à une question financière posera la question de savoir qui payera l'augmentation des tarifs. Dans ces conditions les personnes qui seront solvables pourront bénéficier de services de qualité tandis que les autres seront à la charge du service public qui fera au mieux avec les moyens qu'on voudra bien lui allouer. Aussi, le milieu associatif, comme l'Economie Sociale et Solidaire en général, doit abattre sa « carte solidarité ». Nous créons véritablement une mixité sociale au sein de nos structures d'accueil tout en ayant des prestations qualitatives.

L'Associatif : le Gouvernement Français n'a toujours pas avancé le projet de loi de transposition de la « Directive Services ». Quel rôle l'URIOPSS compte-t-elle jouer le moment venu ?

Sylvie Mathieu : il est du devoir de l'URIOPSS de protéger les moyens de servir solidairement l'ensemble des publics. Nous tentons d'influencer la rigidité des textes de loi en démontrant leurs effets néfastes. Sur la « Directive Services », nous nous faisons entendre depuis 2005. Mais nous ne serons bientôt plus consultés. Nous siégeons jusqu'à présent à la Commission Régionale d'Organisation Médico-Sociale où nous émettions des avis sur les politiques et les projets. Cette Commission va disparaître, remplacée par une Commission d'appel à projets. La concertation n'existera plus et les enveloppes financières bénéficieront aux acteurs retenus, sur candidature, pour l'exécution des projets. Les collectivités locales doivent s'en inquiéter au risque de voir s'implanter sur leurs territoires des services standardisés, inadaptés ou superflus. Nous contestons ce système d'appel à projets car la solidarité ne sera plus le maître mot des politiques sociales. Nous pouvons compter sur les Conseils d'Administration de nos adhérents, du réseau des URIOPSS représenté à Paris par l'UNIOPSS, elle-même soutenue par la Conférence Permanente des Coordinations Associatives.

L'Associatif : comment les associations du secteur sanitaire et social devront-elles s'adapter ?

Sylvie Mathieu : les associations devront travailler ensemble. Elles mutualiseront leurs forces et recruteront, par exemple, un salarié gestionnaire pour plusieurs associations. Nous serons ainsi en mesure de rendre encore plus de services à la personne et mener de véritables politiques, par exemple, sur la petite enfance ou sur la gérontologie. Les rapprochements entre acteurs vont s'imposer mais nous ne voulons pas les subir. Nous voulons que les politiques et le législateur nous laissent encore le temps de construire par nous même une politique sanitaire et sociale sur nos territoires. Ceci permettrait de dynamiser nos projets associatifs et d'imaginer des moyens d'optimiser les dispositifs d'Etat comme avec le Chèque Emploi Service Universel. Nos associations devront se comporter comme des entreprises, dans leur gestion, mais sans oublier que la gestion associative permet la cohésion sociale et que la mixité des bénévoles et des salariés est une véritable richesse pour les associations.

L'Associatif : merci Madame Mathieu.

Sylvie Mathieu : merci à vous d'avoir recueilli nos positions.

Aide à domicile Lorraine

Les associations de l'Uriopss s'engagent dans une charte de bonnes pratiques

02/09/2009

L'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (Uriopss) de Lorraine et les associations locales de services à la personne ont mis en place une *"charte associative lorraine de l'aide à domicile"* pour *"identifier et valoriser les bonnes pratiques"* dans ce domaine, explique l'Uriopss dans un communiqué du 28 août.

Cette *"charte d'engagement"*, qui va fonctionner comme un label, va *"clarifier l'offre de service et permettre au grand public de se retrouver à travers des valeurs fortes de solidarité et d'entraide"*, ajoute l'Uriopss.

Les associations concernées sont toutes membres de l'Union et veulent, avec cette démarche, *"promouvoir la bonne prise en charge des personnes aidées"*, *"démontrer leur rôle d'employeur citoyen dans la gestion et la qualification des personnels employés"* et mettre l'accent sur les bonnes pratiques en matière de gestion des activités: accompagnement et information des personnes et des familles, suivi des interventions à domicile, formation des intervenants, application de la convention collective, etc.

De nombreuses associations ont déjà envoyé des dossiers de candidature pour l'obtention du label et, pour l'heure, seule l'association AMF 55 (ancienne association de l'Aide aux mères de famille de la Meuse) a été retenue. Elle sera la première à signer la charte, le 7 septembre prochain, dans le cadre de son assemblée générale annuelle.

L'AMF est une organisation implantée dans la Meuse depuis 1944 et elle opère dans le champ de l'intervention sociale et familiale. Avant tout orientée vers la petite enfance, l'association gère plusieurs structures d'accueil dans le département (service de gardes à domicile, crèches, etc.).

V.V.

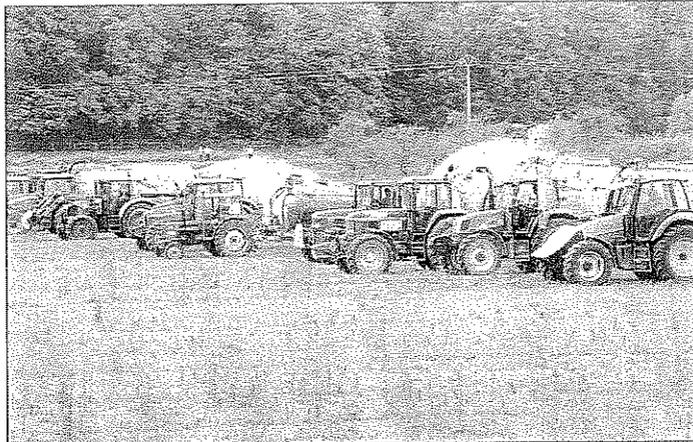
© *Actualités sociales hebdomadaires - Wolters Kluwer France*

MEUSE

AGRICULTURE

Le lait plein champ

Près de deux cent mille litres ont été épandus, hier après-midi, sur un terrain à Tannois. Une opération spectaculaire et massivement suivie par des producteurs mécontents.



Les tracteurs se sont mis en ligne avant d'ouvrir les vannes de leur container.

Evénement que ça fout un coup de voir son labour jeté par terre. Comme son père, avec lequel il est associé dans un GAEC à Pierrefitte-sur-Aire, Nicolas Jernotte s'est d'abord montré réticent à faire la grève du lait, et a fini par changer d'avis, jusqu'à participer à un épandage de lait hier, en début d'après-midi. Non pas sur les terres du lycée agricole de Bar-le-Duc comme prévu initialement, mais dans un champ entre Tannois et Yronville-en-Barrois, le long de portion de 2 x 2 voies. « C'est dur de se lever à 6 h, de faire son travail pour n'en avoir aucun profit », témoigne-t-il. Mais là, ce n'est plus possible, les producteurs comme lui semblent arriver au point de rupture, vu les prix payés, trop bas.

« Au-delà de nos revenus, ajoutez un modèle agricole », ajoute Michel Varnusson, de Villotte-sur-Aire. Et d'ajouter : « On nous a demandé de faire de la quantité, on l'a fait. Il fallait la qualité, on est au top, bordé de certification et de qualifications. Depuis 20 ans, c'est l'émouvement, il y a eu la mise aux normes des exploitations... On a parlé d'intégration sociale, on s'y est répondu. Et pour faire tout ça, le seul moyen, c'est d'avoir une juste rémunération. Qui peut accepter une baisse de 20 % de son revenu ? On ne peut pas créer quatre trous sur les charrues ».

Le juste prix

Des points de vue largement partagés par les producteurs laitiers, si l'on analyse l'opération d'hier : vingt-huit tracteurs ont versé pas loin de 200.000 litres de lait, sous les yeux de beaucoup d'agriculteurs venus soutenir la manifestation. Ceux qui l'ont initiée ne s'attendaient pas à ça, étant donné le peu de temps dont ils ont bénéficié, après la réunion de mercredi soir à Mézières-le-Petit, pour tout organiser. Les igno- « que quelque chose se passe » pour Philippe Thomas, le président de la Coordination rurale. Mais surtout pas question d'en faire une affaire de que-

relle syndicale. « C'est pour ça qu'on a créé l'APLI (association des producteurs laitiers indépendants) », commente son camarade Thierry Duval, comme lui élu à la chambre d'agriculture, qui ne comprend cependant pas la position du syndicat paysan, opposé au mouvement. « Notre logique, c'est de défendre le fond et qu'on arrête la casse. Il faut montrer qu'on en a marre. Si la barre plâtré que se laisser mourir ». Et d'ajouter : « Les prix payés aux producteurs de lait, c'est la véritable problème et ils l'expriment ».



La mobilisation des agriculteurs doit demeurer, car le mouvement n'est surtout pas terminé. L'épandage n'est qu'un moyen de se faire entendre.

Spectaculaire

Comment se faire entendre ? Après la grève du lait, après les distributions gratuites ici et là - un peu 1.300 litres à Ligny-en-Barrois et 1.000 litres à Verdun ; avant la prochaine, annoncée à Brain dimanche matin -, l'épandage. Il fallait une action qui se voit, qui ait un large écho. Réussie, il n'est pas question de se démobiliser. « Ce qui est passé est spectaculaire, et inspiré », a lancé Philippe Thomas avant la dissolution du rassemblement. « Ce qui se produit là, a lieu partout ailleurs. Mais les quatre, cinq jours qui viennent, vont être cruciaux ». Puis d'annoncer avec satisfaction que deux tiers des producteurs meusiens répondent aujourd'hui au mouvement de grève. « Cela va au-delà de nos espérances. Il faut faire bouger l'Europe ». Pour Christian Namy, « il apparaît urgent d'intervenir en agissant sur la régulation du marché... De nouveaux outils comme par exemple l'intervention, le stockage et les aides à l'exportation pourraient être étudiés pour stabiliser les marchés ». Après s'être déplacé à Tannois, hier le président du conseil général a reçu une délégation de producteurs. Compréhensif qu'on ne pourra pas « se satisfaire d'une demi-réponse d'un demi-décret », il a promis de plus maintenir.

François-Xavier GRIMAUD

ASSOCIATIONS

L'aide à domicile s'engage

L'AMF55 est la première association en Lorraine à obtenir un label qualité.

Bénéficiant depuis deux ans de la certification ISO 9001, l'association d'aide aux personnes et aux familles (AMF55) vient de franchir un nouveau cap dans la reconnaissance de sa démarche qualité. Elle est en effet la première association de services à la personne à recevoir le label initié par l'Union régionale des organismes privés sanitaires et sociaux (URPSS) à travers sa charte d'engagement de l'aide à domicile.

« SOS nouou »

Créée en 1945, l'AMF55 gère plusieurs structures d'accueil de la petite enfance : la crèche Les Coqueilles à Verdun (70 places), celle des Libellules ouverte récemment à Thiville (30 places) et un service « SOS nouou » de garde à domicile dans la Verdunois qui apporte des réponses en cas d'urgence de dernière minute, d'urgence ou d'horaires de travail atypiques. En direction des familles meusiennes, des techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISCF) apportent leur aide matérielle et éducative dans la prise en charge des enfants. Plus de 26.000 heures ont été effectuées auprès de 294 familles en 2008. Les motifs les plus fréquents concernent une maladie, une maladie ou hospitalisation. Mais plus de la moitié des interventions sont aussi liées à des mesures d'aide sociale à l'enfance ou de protection maternelle et infantile sous le régime du conseil général.

Jean-Marie Marnier, en charge des affaires sociales au département, a annoncé que ce type d'actions a contribué à diminuer le nombre de placements d'enfants, de 780 en 2002 à environ 630 aujourd'hui. En signant la charte, le président de l'AMF55, Jean-Louis Dumont, s'est félicité « du défi relevé par l'association qui participe à l'engagement institutionnel et défend le secteur meusien ». Enfin, Francis Mergel, le président de la CAF Meuse, a apporté sa contribution au développement du tissu social porté par l'AMF55, en annonçant que l'engagement de la crèche de Verdun serait élargi à 120 places, tout en reconnaissant que la capacité de celle de Thiville a été aussi sous-estimée.

De bonnes nouvelles pour les parents qui cherchent désespérément une structure d'accueil pour leurs enfants pendant qu'ils sont à leur travail.

Gérard BONNEAU



Présidente de l'Uripss, Jocelyne Muller (deuxième à droite) s'est félicitée de l'engagement de Jean-Louis Dumont et de l'AMF55 en faveur de la charte associative lorraine. Ph. M.B.

la ville de Verdun présente

18 & 19 septembre

Verdun à travers les âges

2000 ans d'histoire mis en lumière

Ateliers : forge, modelage, moulage, verre

Confection de gâteaux à l'ancienne

Visite guidée du site d'Eurey

Dimanche 20 septembre 2009 de 15h à 19h

FETE DU PATRIMOINE

Ateliers : forge, modelage, moulage, verre

Confection de gâteaux à l'ancienne

Visite guidée du site d'Eurey

1, rue de Plombourg NANCY

Tél. 03.83.28.46.43

ECUREY-MONTIERS-SUR-SAULX

Du bois dont on fait les fontes

Découvrez l'histoire de la forêt et de son exploitation par les maîtres de forges

Dimanche 20 septembre 2009 de 15h à 19h

FETE DU PATRIMOINE

Ateliers : forge, modelage, moulage, verre

Confection de gâteaux à l'ancienne

Visite guidée du site d'Eurey

1, rue de Plombourg NANCY

Tél. 03.83.28.46.43

Créations Pierre Tillet

Nouvelle collection Antonine Rioux 2009

- Quirns
- Fourrures
- Point à la main
- Pelisses
- Fourrures à la mode
- Transformations
- Reparation
- Nettoyage

1, rue de Plombourg NANCY

Tél. 03.83.28.46.43

Les cinémas	
AMERIKKA De Christian Dabert (1 h 30) Avec Micaela Fuster, Hilarie Swank, Michael Mooker CINEMA LUX MONTMÉDY: 15 h	DESTINATION FINALE 4 De David Leveillé (1 h 30) Intéressé aux moins de 12 ans Avec Bobay Corbin, Shantel Verstappen, Nick Zano COLISEE BAR-LE-DUC: 14 h 30, 20 h 45
DISTRICT 9 De Neill Blomkamp (1 h 50) Avec Shiloh Killip, David James, Jason Cope COLISEE BAR-LE-DUC: 14 h 30, 17 h 20, 20 h 45	MAJESTIC VERDUN: 20 h 15, 20 h 45 CINE QUAI SAINT-DIZIER: 14 h 30, 16 h 45, 19 h 42, 21 h 45
HARRY POTTER ET LE PRINCE DE SANG MELE De David Yates (1 h 53) Avec Daniel Radcliffe, Rupert Grint, Emma Watson COLISEE BAR-LE-DUC: 12 h	INGLOURBIOUS BASTARDS De Quentin Tarantino (2 h 26) Intéressé aux moins de 12 ans Avec Brad Pitt, Mélanie Laurent, Christopher Waltz COLISEE BAR-LE-DUC: 17 h, 21 h
MAJESTIC VERDUN: 17 h CINE QUAI SAINT-DIZIER: 16 h 45, 20 h 30	JOUEUSE De Caroline Blum (1 h 40) Avec Sandrine Bonnaire, Kevés Kine, Valérie Lagarde MAJESTIC VERDUN: 17 h
JUSTE ET JULIA De Nora Ephron (1 h 59) Avec Meryl Streep, Amy Adams, Stanley Tucci MAJESTIC VERDUN: 14 h 30, 20 h 15	L'AGE DE GLACE 3 De Carlos Sordania Avec les voix de Gérard Lauer, Vincent Cassel COLISEE BAR-LE-DUC: 14 h 30
MAJESTIC VERDUN: 17 h	L'AGE DE GLACE 3 De Carlos Sordania Avec les voix de Gérard Lauer, Vincent Cassel DARIE LEZAY CINE QUAI SAINT-DIZIER: 14 h 30
L'ARMEE DU CRIME De Robert Schwick (1 h 19) Avec Simon Abkarian, Virginia Ledoyen, Robinson Steinhilber CINE QUAI SAINT-DIZIER: 14 h 15, 17 h, 20 h 30	LA COPINE DE MON MEILLEUR AMI De Howard Deutch (1 h 40) Avec Jason Cook, Kate Hudson, Jesse DiGrego COLISEE BAR-LE-DUC: 12 h 40
LA HAUT De Patrice Leconte, Bob Pattison (1 h 35) Avec Edward Atterton, Jordan Hagan, Bob Pattison COLISEE BAR-LE-DUC: 14 h 30	LE COACH De Oliver Dierker (1 h 26) Avec Jason Patric, Pierre-François Stern, Anne Marivin COLISEE BAR-LE-DUC: 20 h 30
MAJESTIC VERDUN: 14 h 30, 20 h 45 CINE QUAI SAINT-DIZIER: 16 h 45, 21 h 45	LE TEMPS QUI RESTE De Clint Eastwood (1 h 43) Avec Sissy Spacek, Yvonne Hill, Lella Kauraman COLISEE BAR-LE-DUC: 17 h, 20 h 30
LES FREGRETS De Gérard Kober (1 h 45) Avec Yannick Van den Berghe, Valérie Guerin-Foddeur, Philippe Nahon, Aïya Lacombe CINE QUAI SAINT-DIZIER: 14 h 30, 19 h 45	NEUILLY SA MÈRE I De Gabriel Byrne, Lorraine Lévesque Avec Samy Segler, Raphaël Sjalat, Fabrice Noël COLISEE BAR-LE-DUC: 14 h 30, 20 h 30
MAJESTIC VERDUN: 14 h 30, 20 h 45 CINE QUAI SAINT-DIZIER: 12 h 45	NON MA FILLE TU N'IRAS PAS DANSER De Christophe Yves (1 h 45) Avec Cécilia Masciadrelli, Marjolaine Fais, Marie-Christine Herault CINE QUAI SAINT-DIZIER: 16 h 45
PARTIR De Catherine Cornille (1 h 25) Avec Kristian Scott Thomas, Sergi Lopez, Yvon Auclair COLISEE BAR-LE-DUC: 12 h	PUBLIC ENEMIES De Michael Mann (2 h 13) Avec Johnny Depp, Christian Bale, Morgan Freeman CINEMA LUX MONTMÉDY: 21 h
ULTIMATE GAME De Mark Neveldine (1 h 45) Intéressé aux moins de 12 ans Avec Gérard Butler, Michael C. Hall, Zoa Rose COLISEE BAR-LE-DUC: 22 h 40	UN PROPHÈTE De Jacques Audiard (2 h 25) Intéressé aux moins de 12 ans Avec Tahar Rahim, Niels Arends, Adil Bendjeloul MAJESTIC VERDUN: 17 h, 20 h 30
MAJESTIC VERDUN: 17 h, 20 h 45 CINE QUAI SAINT-DIZIER: 16 h 45	VERY BAD TRIP De Todd Phillips (1 h 30) Avec Bradley Cooper, Ed Helms, Zach Galafian CINE QUAI SAINT-DIZIER: 19 h 45

Les associations de l'Uriopss Lorraine s'engagent dans une charte de bonnes pratiques

L'Union régionale interfédérale des organismes privés sanitaires et sociaux (Uriopss) de Lorraine et les associations locales de services à la personne ont mis en place une "charte associative lorraine de l'aide domicile" pour "identifier et valoriser les bonnes pratiques" dans ce domaine, explique l'Uriopss dans un communiqué du 28 août.

Cette "charte d'engagement", qui va fonctionner comme un label, va "clarifier l'offre de service et permettre au grand public de se retrouver à travers des valeurs fortes de solidarité et d'entraide", ajoute l'Uriopss.

Les associations concernées sont toutes membres de l'Union et veulent, avec cette démarche, "promouvoir la bonne prise en charge des personnes aidées", "démontrer leur rôle d'employeur citoyen dans la gestion et la qualification des personnels employés" et mettre l'accent sur les bonnes pratiques en matière de gestion de ces activités: accompagnement et information des personnes et des familles, suivi des interventions à domicile, formation des intervenants, application de la convention collective, etc.

De nombreuses associations ont déjà envoyé des dossiers de candidature pour l'obtention du label et, pour l'heure, seule l'association **AMF 55** (ancienne association de l'Aide aux mères de famille de la Meuse) a été retenue. Elle sera la première à signer la charte, le 7 septembre prochain, dans le cadre de son assemblée générale annuelle.

Source :

Actualités sociales hebdomadaires

Fermer la fenêtre

Services à la personne : regards croisés

Si les logiques de marché s'imposent aux associations par le biais des appels d'offres dans le cadre de marchés publics, elles le font également du fait de l'irruption d'entreprises marchandes dans des secteurs traditionnellement tenus par les associations. Les services à la personne (SAP) en sont une bonne illustration qui, depuis la mise en place du statut du particulier employeur, de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) puis du plan Borloo, se trouvent dans des logiques de concurrence qui menacent les moins armés et remettent en cause les efforts de professionnalisation et de qualification entrepris depuis quelques années. Décryptage au travers du témoignage d'acteurs incontournables du secteur.

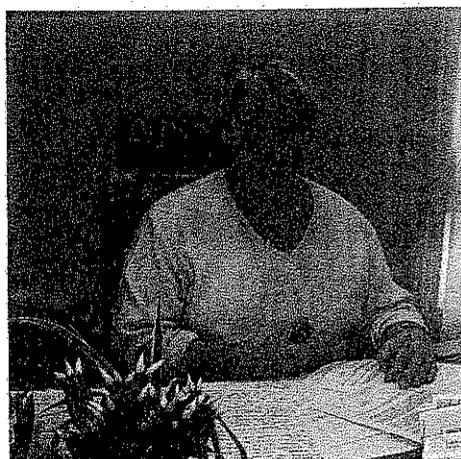
Dans la mise en concurrence croissante des associations historiques et des entreprises lucratives, qu'est-ce que les premières ont à faire valoir ?

Emmanuel Verny : La concurrence est bien plus ancienne qu'on ne le croit. C'est une loi de 1996 qui, pour la première fois, autorise les entreprises privées à s'investir dans l'intervention sociale à domicile. Un rapport de la même époque du CNPF (ex-Medef) expliquait même que les associations étaient de bien mauvaises gestionnaires et que l'arrivée d'opérateurs privés lucratifs allait révolutionner le secteur. Ce discours a été très bien reçu à droite comme à gauche. La deuxième vague de concurrence date de la mise en place de l'APA en 2002. Beaucoup d'associations – et cela pose clairement la question de la concurrence interassociative – comme des entreprises se créent alors.

Le plan Borloo n'est que la troisième vague. Il a amplifié un phénomène déjà amorcé et, surtout, a entériné ce que les lois françaises et européennes imposaient : la concurrence doit devenir la règle en matière de services. UNA prend en compte ce contexte et a prouvé, au regard de ce rapide historique, que son réseau était tout à fait en capacité de résister à la concurrence, et de concilier mission sociale et logique économique.

Le secteur commercial, même s'il enregistre des taux de croissance qui se veulent impressionnants, mais sont en réalité tout à fait normaux puisqu'il partait de zéro, n'est pas une menace virulente. Le plus grand

danger pour le secteur vient de la concurrence invisible des particuliers employeurs. C'est une loi de 1987 qui, en cherchant à lutter contre le travail illégal, a accordé des avantages fiscaux et sociaux aux particuliers employeurs. Aujourd'hui, notre principal concurrent est bien l'emploi direct, qui n'est soumis à aucun contrôle, aucune régulation, même pour l'intervention au domicile des personnes les plus vulnérables, et aucune obligation de professionnalisation ; cela constitue une sérieuse distorsion de la concurrence, puisqu'on ne lui applique pas les mêmes règles qu'aux autres opérateurs.



Sylvie Mathieu

Sylvie Mathieu est directrice de l'Uriopss Lorraine, ancienne présidente de la CPCA Lorraine. L'Uriopss Lorraine représente 200 personnes morales adhérentes, 600 établissements et services, 2 200 salariés et autant de bénévoles de terrain ou d'administrateurs.

Sylvie Mathieu : Cela fait longtemps que les choses sont enclenchées. La position même de l'Union européenne sur la définition des services (primauté des activités sur le statut) ne pouvait qu'entraîner la mise en concurrence. Lorsqu'on interroge les municipalités ou les conseils généraux sur les raisons de telles procédures, ils avancent qu'un appel d'offres

permet de faire un choix sur des critères objectifs. Il n'est plus temps de faire du lobbying sur cette question, affrontons donc la concurrence en faisant valoir ce que nous sommes. Le service seul ne fait pas la cohésion sociale, les associations peuvent faire valoir un réseau professionnel sur des actes techniques et un réseau de bénévoles pour l'accompagnement social de proximité. Leur plus-value est bien dans cette combinaison intelligente entre compétences et militance au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale des territoires.

Thierry d'Aboville : À l'ADMR, la concurrence ne nous effraie pas, cela fait plus de 10 ans que l'on s'y prépare. Pour preuve, notre réseau s'est engagé dans une démarche qualité dès 1996 avec la signature de notre première charte. Aujourd'hui nous visons la certification Afnor « service aux personnes à domicile » pour les 3 250 associations de notre réseau.

Dans ce contexte, est-ce que la qualification des structures et la professionnalisation des équipes sont des enjeux pour les associations ?

Thierry d'Aboville : L'ADMR consacre 4 % de sa masse salariale à la formation, une exigence de professionnalisation que nous avons toujours affirmée et revendiquée haut et fort. Je pense cependant, que la différence que peut apporter un réseau comme le nôtre c'est la force et l'originalité de son projet qui se fonde sur des valeurs avant tout humanistes : l'entraide, la solidarité, l'activation des liens entre les gens, l'importance de la relation que nous plaçons au cœur de toutes nos interventions. L'approche humaine est primordiale, on n'est pas seulement dans un rapport marchand, c'est pourquoi à l'ADMR on privilégie l'implication des bénévoles dans l'organisation du service. Nos publics, qu'ils soient fragilisés ou non, sont sensibles à ces spécificités.

Notre inquiétude c'est que tous ces efforts pour améliorer toujours et encore la qualité, la professionnalisation, la structuration, la relation humaine dans nos services ne soient pas reconnus à leur juste coût.

Emmanuel Verny : Cela fait plus de 10 ans que notre branche professionnelle s'est engagée dans une politique de professionnalisation. C'est vrai que la précarité des emplois dans le secteur est souvent soulignée, mais c'est une moyenne qui prend en compte les 1,3 million de salariés directs face auxquels nos 250 000 salariés ne pèsent pas grand-chose. Dans nos structures, le temps de travail s'établit en moyenne à 65 % d'un ETP et ne cesse d'augmenter. L'OPCA de la branche collecte pour l'aide à domicile 55 millions d'euros chaque année au titre de la formation professionnelle, qui nous permettent de former plus de 92 500 salariés. Mais cette professionnalisation a pour conséquence d'augmenter les coûts d'intervention. Or nos bailleurs, Sécurité sociale et collectivités locales, ont du mal à admettre cette augmentation. Nous n'avons pas encore réussi à faire admettre que l'intervention sociale à domicile, ce sont des professionnels, des métiers, des qualifications qu'il faut reconnaître à leur juste valeur, sociale et économique.

Sylvie Mathieu : Il y a quelques années, en Lorraine, l'État, le conseil général et l'Europe s'étaient engagés sur la formation professionnelle des personnels dans l'aide à domicile. Si bien qu'aujourd'hui un tiers de nos effectifs sont diplômés d'État. Certains conseils généraux nous reproche maintenant d'avoir trop formé, car le diplôme renchérit le coût de nos prestations... L'aide à domicile doit-elle rester un travail de mère de famille sous-qualifiée et sous-payée ? On ne peut pas demander aux intervenants d'être qualifiés et de refuser le coût de cette qualification, ni exiger des prestations de qualité à 17 euros de l'heure, alors même que les services de confort sont tous facturés plus de 30 euros... Que faire : intégrer les services à la personne avec un agrément qualité, pour pouvoir facturer l'heure d'intervention à un tarif acceptable ? Et exclure de fait certaines personnes vulnérables ? Nos réseaux se retrouvent en concurrence avec de jeunes associations qui n'ont pas l'expérience des



Emmanuel Verny

Emmanuel Verny est délégué général de UNA. UNA représente 1 200 associations, 14 000 bénévoles, 147 000 salariés.

structures dites historiques, mais qui ne sont pas soumises à notre convention collective. Si le conseil général en vient à n'examiner que le coût de la prestation, il est évident qu'il privilégiera une jeune association ou une entreprise. Aujourd'hui, si nos associations peuvent faire un effort sur leurs services, cela ne règlera pas la question de la prise en charge des personnes âgées dépendantes.

Que pensez-vous de l'intention gouvernementale d'appuyer le secteur commercial ?

Emmanuel Verny : Je parlerais plutôt de sa volonté d'ouverture. La question fondamentale qui se pose est plutôt celle de la régulation de cette situation par la puissance publique (par le Code de l'action sociale et par les collectivités territoriales). Avec les dernières réformes, les pouvoirs publics sont en train de mettre en place une logique d'instrumentalisation, qui sera portée par les agences régionales de santé (ARS) et les collectivités locales. UNA est un mouvement social qui a pour objet la prise en charge des personnes et des familles en situation de perte d'auto-

nomie. Nos activités gestionnaires sont au service de ce projet qui fonde notre identité. Or les collectivités territoriales et les caisses de Sécurité sociale ont tendance à nous réduire au seul rôle de prestataires de service.

Thierry d'Aboville : Le secteur des services à la personne est devenu, avec l'impulsion du plan Borloo, un secteur à part entière englobant à la fois les publics fragilisés et non fragilisés. L'ADMR, acteur historique qui sut très tôt se positionner sur le marché des services à domicile (comme on les dénommait à l'époque), se doit de rester, aujourd'hui, un acteur incontournable des services à la personne. La société évolue, les besoins des personnes et des familles aussi, l'ADMR comme elle a su le faire depuis plus de 60 ans, est en capacité de s'adapter pour apporter de nouvelles réponses. Nous nous y employons déjà, notamment en développant de nouvelles offres de services à destination du grand public. Ce sont là des preuves tangibles qui me paraissent dignes de la confiance gouvernementale dont le secteur associatif bénéficie déjà.

Le gouvernement parle des SAP comme du vivier des emplois de demain. Qu'en pensez-vous ?

Emmanuel Verny : UNA a lui seul représente 147 000 emplois. Mais ce qui compte, plus fondamentalement, c'est la qualité des emplois ainsi créés. UNA a toujours milité en ce sens, en favorisant la professionnalisation et en demandant la reconnaissance des coûts associés par les financeurs.

Thierry d'Aboville : J'estime que notre modèle économique a fait les preuves de sa réussite, notamment dans le domaine de la création d'emplois. Notre réseau emploie 100 000 salariés (10 000 créations ont été enregistrées pour la seule année 2008). Mais attention, de quels emplois parle-t-on ? Assurément pas de « petits boulots », une image dont ce secteur a trop longtemps souffert. L'ADMR s'est toujours battue pour faire reconnaître l'aide à domicile

comme un vrai métier, avec des compétences et des qualifications. C'est pourquoi elle a choisi, avec les autres associations du secteur, de se doter d'une convention collective de branche et de réfléchir à des parcours métiers. Ce sont là des enjeux forts pour fidéliser nos personnels.

Sylvie Mathieu : Il y a de nouveaux services à imaginer, notamment dans les services de « confort familial ». Mais pour les associations, rester en phase avec son projet signifie s'impliquer sur des activités d'intérêt général, des missions sociales et médico-sociales, en lien avec les réseaux de soins palliatifs par exemple.

Avec l'explosion des services liés à la dépendance, notre secteur peut devenir un vivier d'emplois. Mais s'il n'est considéré que comme un instrument au service des politiques d'emploi, il ne sera pas question de professionnalisation. On a pu voir avec l'APA ce qu'une embauche de masse pouvait donner ; certaines associations se sont développées de manière exponentielle et ont procédé à des recrutements rapides faute d'une main d'œuvre suffisante, mais la mauvaise qualité de leurs recrutements les a desservies. Ne penser qu'en termes de nombre d'emplois, c'est aller à l'encontre de la qualité. Et avec le développement de la dépendance, il est urgent de repenser globalement la politique de professionnalisation des intervenants.

Les phénomènes de mutualisation en cours sont-ils contraints par la loi ou par le marché ?

Emmanuel Verny : Nous favorisons la mutualisation de nos structures. Même si nous souhaitons maintenir un tissu local d'associations de proximité, nous encourageons la mutualisation des systèmes de gestion, de représentation, des services informatiques. La question n'est pas de savoir si la mutualisation va se faire, mais comment. Et mieux vaut prendre les devants et être acteurs de notre mutualisation que de nous laisser imposer un modèle qui ne correspondrait pas à nos objectifs ou notre identité.

►► **Thierry d'Aboville** : À l'ADMR nous sommes depuis toujours dans cette logique de mutualisation, avec une organisation en réseau intégré : associations locales, fédérations départementales et une Union nationale. En recherchant en permanence le niveau le plus pertinent pour agir, cette organisation est source d'efficacité, de cohérence et d'économie. Mais mutualisation ne veut pas dire regroupement : pas question pour l'ADMR de renoncer à son maillage territorial. La proximité est notre atout majeur pour être au plus des personnes à servir.



Thierry d'Aboville

Thierry d'Aboville est secrétaire général de l'UNADMR. L'UNADMR représente 9 250 associations, 110 000 bénévoles et 100 000 salariés.

Sylvie Mathieu : Mutualiser n'est pas fusionner et ne signifie pas que l'on supprime nécessairement des postes, une crainte souvent observée. Bientôt, la mutualisation sera peut-être contrainte par le gouvernement. Mieux vaut devancer le mouvement si on ne souhaite pas se voir imposer un modèle. Nous accompagnons donc le réseau sur ces questions. Cette mutualisation peut se faire à plusieurs

niveaux, au niveau régional sur de la recherche de reconnaissance, de représentation... Le travail de regroupement régional doit permettre par exemple de maintenir une action sociale non marchande, pour garantir la cohésion sociale. Le niveau régional est aussi un niveau privilégié pour travailler sur la question de la qualité, des chartes. En Lorraine, nous avons élaboré des chartes régionales d'intervention qui engagent la plupart des grandes associations du secteur de l'aide à domicile. Bientôt une charte pour les établissements accueillant des personnes âgées engagera également les associations dans une démarche de qualité et de projet associatif, et nous permettra de communiquer le plus largement possible sur nos différences. Nos concitoyens sauront alors que lorsqu'ils font appel à notre secteur, ils sont dans une logique autre que purement commerciale, une logique un peu à l'image du commerce équitable : « je suis responsable de ma manière de consommer ».

Au niveau local, il s'agit de mutualisations concrètes sur de l'opérationnel, la mise en commun de moyens pour plus d'efficacité dans les services à rendre...

Je me réjouis des défis que pose la mise en concurrence à la vie associative : elle nous oblige à nous repositionner sur le projet associatif (place des salariés, facteurs de dynamisme, transparence, qualité de gestion, de management, etc.), à nous reposer la question de la cohésion sociale là où nous étions enfoncés dans le train-train de la gestion d'établissement. La question est maintenant de savoir si nous sommes capables de prendre notre destin en main. ■

On parle d'une mise en concurrence croissante dans les services à la personne entre des associations, opérateurs historiques, et entreprises privées lucratives. Qu'en pensez-vous ?

Florence Jany-Catrice : On sent en effet une certaine inquiétude. Mais cette ouverture à la concurrence date de 1996. Le Plan Borloo n'a fait qu'accélérer le processus en simplifiant les procédures, et en élargissant les types d'usagers concernés, des couples bi-actifs aux personnes vulnérables. Il vise explicitement à l'arrivée de nouveaux offreurs lucratifs. Mais il faut nuancer : l'Agence nationale des services à la personne (ANSP) a été créée pour promouvoir un secteur avec des objectifs chiffrés, en termes de d'emplois créés et d'organismes agréés. Pour y parvenir, elle a agréé des structures qui n'ont qu'un très faible volume d'activité : 12 salariés en moyenne, mais seulement 4 emplois en équivalent temps plein. Ces entreprises ne représentent aujourd'hui que 11 % de l'emploi, et bien moins encore en ETP. Elles assurent surtout des activités de confort des ménages.

D'un autre côté, les emplois en gré à gré constituent une concurrence historique pour les associations. Ils représentent 85 % des heures de travail du secteur ! Depuis 1991, ils ont sans doute profité de conventions collectives moins favorables au salariat, et du régime mandataire en 1996, d'ailleurs accepté par l'ESS au nom d'une légitime préoccupation : l'augmentation du temps de travail de ses salariés. Cela interroge fortement la qualité de l'emploi : les mandataires (40 % de l'emploi dans les organismes) dépendent aussi de la convention collective du particulier employeur. Les entreprises lucratives qui négocient actuellement leur convention collective pourraient d'ailleurs bien s'inspirer largement de celle des particuliers employeurs, plutôt que de celle l'aide à domicile. Les associations risquent d'être confrontées au dumping social, tirant forcément vers le bas les conditions de travail.



Florence Jany-Catrice

Florence Jany-Catrice est économiste, maître de conférences à l'Université Lille 1, et chercheur au Clerse-CNRS. Elle est également membre de l'Institut universitaire de France. Elle a publié de nombreux articles et plusieurs ouvrages, en particulier *Les Services à la personne*, La Découverte, coll. Repères, 2009 (avec F.-X. Devetter et T. Ribault), et *Les Nouveaux Indicateurs de richesse*, La Découverte, coll. Repères, 2007 (avec J. Gadrey).

Le plan Borloo a également favorisé l'emploi direct avec la mise en place des Cesu (chèques emploi service universel), au nom du « libre choix » du consommateur, très discutable. En prônant le libre choix, c'est bien la marchandisation de l'action sociale que l'on cherche.

Dans ce contexte, quel est l'enjeu de la qualification et de la professionnalisation des équipes et des structures ?

L'objectif principal du gouvernement pour ce secteur est la quantité d'emplois créés. Si on examine les secteurs qui, tour à tour, ont été désignés comme des « gisements » d'emplois, aucun n'a jamais connu de montée en qualification. Et qu'entend-on par professionnalisation ? Quelques heures de

formation aux dangers des produits ménagers, ou une qualification diplômante qui permettrait aux salariées de quitter un secteur d'enfermement ?

Une vraie politique d'emploi ne doit pas viser à n'augmenter que les chiffres de l'emploi. Dans sa dernière évaluation (2008), Michèle Debonneuil était d'ailleurs sans concession sur la qualité de l'emploi dans le secteur : 25 % des effectifs travaillent moins d'une heure par semaine, la moitié moins de 7 heures... Des chiffres tirés à la baisse par 80 % d'emplois directs. Comment imaginer une professionnalisation avec des « miettes d'emploi » ?

Dans les associations prestataires, la durée de travail est en moyenne de 900 heures par an, ce qui est très élevé par rapport au secteur lucratif et à l'emploi direct, et l'ESS a tenté de construire des parcours qui permettent la formation. Mais tant que l'État ne considèrera pas la formation professionnelle comme la priorité de l'action sociale, il sera difficile d'y trouver des personnes qualifiées, économiquement non fragiles. Ce n'est visiblement pas le choix de société actuel.

À l'échelle territoriale, les choses sont différentes. Certains conseils généraux prennent en compte ces données et ont une politique sociale volontariste pour un service de qualité. La qualification ne passera que par le partenariat entre les 3 parties : État, collectivités territoriales, opérateurs.

Les associations sont-elles prises entre la régulation du marché et celle des pouvoirs publics ?

Elles sont aujourd'hui prises en tenaille entre le gré à gré et les entreprises commerciales qui ne réfléchissent pas à la professionnalisation, et l'État qui limite les crédits. Elles doivent développer une véritable stratégie de résistance. Pour le moment, elles le font de manière désordonnée, ce qui ne peut que produire des concurrences intra-associatives... Certaines, conformistes, saisissent les opportunités du Plan Borloo pour s'ouvrir aux activités de

confort sans penser que cela remet en cause leur identité associative. D'autres, dans une logique adaptative, réfléchissent à un label d'utilité sociale qui les distinguerait. Mais produire un label, c'est rester dans une logique de concurrence. Les dernières (« logique distinctive ») cherchent à promouvoir l'intérêt général et la solidarité territoriale envers les personnes vulnérables. Au-delà de ces trois stratégies, les associations ont tout intérêt à jouer la carte de la coopération, pour ne pas mourir de banalisation.

Quid de la mutualisation ?

La mutualisation peut passer par la production d'enseignes, la sémantique n'a d'ailleurs pas été choisie au hasard : elle renvoie aux grandes surfaces, à la volonté de passer à une phase d'industrialisation. Mais celles-ci peinent à émerger dans un secteur où la proximité reste la règle. La question de la mutualisation doit plutôt trouver une réponse dans le développement des réseaux associatifs, pour peu qu'ils ne soient ni instrumentalisés, ni limités à la mutualisation des ressources ou des moyens. ■

Pour aller plus loin :

■ Lire « De l'aide à domicile aux services à la personne », in L'Économie des associations, *La Vie associative* n° 9, pp.26-30.

Familles
rurales

Vivre mieux !

Lorraine

Le crédit Élan pour les familles

Fidèle depuis plus de 60 ans à son engagement auprès des familles, Familles Rurales a fait de l'accès au crédit l'une de ses priorités. C'est pourquoi elle a créé le crédit Élan en partenariat avec des banques et bénéficie d'un soutien spécifique de la Caisse des Dépôts à travers le Fonds de Cohésion Sociale.

Inité dans la Meuse, le crédit Élan s'élargit à l'ensemble de la Lorraine. Les demandes ont doublé et portent principalement sur des projets liés au retour vers l'emploi.

Le crédit Élan est un microcrédit personnel qui attribue des prêts de faibles montants à des personnes ne pouvant accéder aux prêts bancaires classiques. Né dans les pays en voie de développement, le principe s'est exporté notamment vers la France, tout d'abord pour financer des projets professionnels et plus récemment pour des projets personnels. Pour rappel, l'ouverture du crédit à ceux qui en sont exclus est prévue par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 19 janvier 2005.

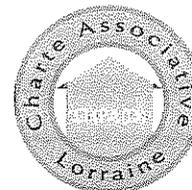
Familles Rurales prend en charge l'accompagnement nécessaire à l'obtention du prêt auprès des banques partenaires du crédit Élan. « Familles Rurales intervient à deux niveaux » explique Aline Renaud, chargée du crédit Élan à Familles Rurales. « En amont, il s'agit de déterminer le projet, de l'instruire et de le présenter au partenaire bancaire. En aval, il s'agit de poursuivre l'accompagnement budgétaire des emprunteurs afin d'éviter tout accident durant la vie du crédit ». Le crédit Élan est réservé aux particuliers en situation d'exclusion du prêt bancaire classique mais ayant une capacité de remboursement. Le crédit demandé peut financer de la formation, l'acquisition d'un véhicule ou de biens, l'accès au logement, des accidents de la vie (soins, obsèques...)... Le prêt porte sur un montant compris entre 300 et 3 000 Euros et remboursable sur une période comprise entre 6 et 36 mois. Le taux d'intérêt est celui du Livret A. Une part croissante de la population française recourt aujourd'hui au crédit renouvelable avec les conséquences possibles en termes de surendettement. Le microcrédit tend à éviter cette situation aux familles.

Contact :

Aline Renaud / Fédération Régionale Familles Rurales de Lorraine / 03 83 37 95 85

INITIATIVE

Primauté de la personne âgée



Établissements
d'Hébergement
pour Personnes Âgées
(Dépendantes)

C'est ce que défend depuis longtemps l'URIOPSS de Lorraine. Avec l'inquiétante libéralisation des services aux personnes âgées dépendantes, les Établissements d'Hébergement des Personnes Âgées (Dépendantes) (EHPA(D) constitués sous forme associative, agissent. Ils viennent de s'engager dans la Chartre Associative Lorraine des EHPA (D), initiée par l'URIOPSS Lorraine.

Cette Chartre défend avant tout les personnes âgées hébergées en leur garantissant à la fois une couverture territoriale suffisante par l'implantation adaptée des EHPA (D) ainsi qu'en exigeant une écoute permanente des besoins des personnes âgées et de leurs familles. Ainsi les EHPA (D), signataires de la Chartre, s'engagent à accompagner la personne âgée et sa famille dans sa recherche de solution d'hébergement adaptée, parmi les lieux existants. Un EHPA (D) s'interdit alors d'héberger une personne si son infrastructure n'a pas la capacité de prendre en charge spécifiquement les besoins de la personne dans des conditions dignes, respectueuses, sécurisantes et « bien-traitantes ». Ce type d'EHPA (D) s'oblige à orienter la personne en question vers un autre établissement. Par ce premier engagement humanisant, les EHPA (D) valorisent leurs spécificités associatives. L'une d'elle est bien entendu l'absence de recherche de profit, accompagnée d'un fonctionnement transparent.

Rappelons que tous les EHPA (D) associatifs sont gérés par un conseil d'administration entièrement composé de bénévoles désintéressés financièrement. Ceci garantit des services centrés sur la personne âgée et sur la recherche de qualité de prise en charge en dehors de toute recherche de rentabilité. Sur ce point chaque EHPA (D) donne un sens à la démarche qualité. Cette dernière intègre la culture de l'écrit (traçabilité) tout en maintenant la culture de l'oral qui reste le cœur de l'établissement. En effet, les EHPA (D) favorisent les liens entre résidents, personnels, familles, bénévoles et amis par la mise en place de projets de vie et de temps d'échange et d'écoute. Mais à travers cette Chartre, les EHPA (D) veulent affirmer leurs positions d'avant-gardistes. En effet, du fait de leur représentativité et de leur éthique, les EHPA (D) sont à même d'identifier les nouveaux besoins sectoriels et de débattre d'actions adéquates en faveur de l'hébergement des personnes âgées, avec les instances de concertations politiques et publiques. Enfin, notons que l'URIOPSS a également fédéré les associations d'aide à domicile à travers la Chartre Associative Lorraine de l'Aide à Domicile.

Pour en savoir plus :

Union Régionale Interfédérale des Organismes Privés Sanitaires & Sociaux de Lorraine (URIOPSS) /
Céline Bourguignon / 03 83 59 32 76 /
c.bourguignon@uriopss-lorraine.asso.fr



Charte associative Lorraine de l'aide à domicile

1. Qui sommes-nous ?

Hommes et femmes, tous acteurs associatifs à but non lucratif de l'aide à domicile en Lorraine.

2. Pourquoi une charte d'engagement ?

L'objectif est de mobiliser le secteur associatif de l'aide à domicile en Lorraine, le faire participer à la construction de sa nouvelle image, tout en le questionnant sur ses pratiques, lui permettre de réaffirmer ses valeurs et son engagement auprès de la personne aidée et lui donner les outils pour se démarquer positivement de la concurrence privée lucrative ou de l'emploi direct.

Les effets attendus sont la consolidation et le développement des emplois de qualité et une meilleure organisation des acteurs associatifs du secteur de l'aide à domicile, garant de leur pérennité et de leur développement.

3. Les valeurs défendues par la charte

Les signataires de la charte se reconnaissent dans les valeurs fondamentales que sont la primauté de la personne et la non lucrativité. L'utilisateur est au cœur de leur projet et de leurs actions. Les acteurs associatifs signataires de la charte souhaitent également promouvoir les valeurs suivantes :

- le respect de la personne
- l'écoute
- le libre choix du projet de vie de la personne
- la proximité géographique
- la qualité des prestations
- l'adaptabilité
- la réactivité
- l'accessibilité des services à tous, sans discrimination
- le maintien du lien social
- la lisibilité de l'offre

4. Les objectifs partagés par les signataires

- mieux servir l'intérêt général
- garantir les valeurs de primauté de la personne et de non lucrativité
- mettre en commun les atouts
- faciliter une meilleure reconnaissance des acteurs associatifs de l'aide à domicile auprès des professionnels prescripteurs et du grand public

5. Principes généraux

5.1. Qui signe ?

Les présidents d'associations, de fédérations ou de regroupements associatifs d'aide à la personne, adhérents à l'Uriopss Lorraine. Les représentants légaux des associations, en apposant leur signature, s'engagent à respecter l'ensemble de la charte. Chaque association sera représentée par son président ou son directeur ou toute personne ayant officiellement délégation (liste des signataires annexée à la charte).

5.2. Qui anime ?

De par son rôle d'accompagnateur et de représentant des associations lorraines sanitaires et sociales, l'Uriopss prend en charge l'animation du présent regroupement autour de cette charte d'engagement.

5.3. Les droits et obligations des associations signataires

Les associations signataires s'engagent à montrer leur professionnalisme et à défendre les valeurs exprimées plus haut par une démarche de professionnalisation et l'application des outils suivants :

- livret d'accueil à destination des bénéficiaires des services
- règlement de fonctionnement
- grille tarifaire

Les signataires s'engagent également à la mise en place de démarches structurées d'évaluation des besoins et de suivi des interventions. Ils se doivent d'appliquer et de respecter la convention collective et de mettre en œuvre les procédures adéquates pour garantir la bonne formation des personnels. Preuve de leur engagement, ces différents points font l'objet d'une présentation dans le dossier de candidature joint à la présente charte.

En contre partie de ces engagements, les signataires de la charte peuvent disposer de la mutualisation des moyens mise en place, de la mise en réseau des informations, de l'utilisation d'un « label » identifiant le présent regroupement, des effets d'une campagne de communication programmée pour défendre les valeurs associatives de l'aide à domicile.

Les associations lorraines, signataires de la charte, peuvent ainsi utiliser l'appellation « charte associative de l'aide à domicile lorraine » sur leurs outils de communication et figurer, en tant que prestataire de service, dans les différents documents de promotion de cette charte.

5.4. Critères d'accessibilité à la charte

Pour accéder à la signature de la charte et garantir son efficacité, les associations doivent adhérer à l'Uriopss Lorraine et bénéficier de deux ans d'exercice dans les missions de services à la personne. Dans le champ sanitaire, social et médico-social, l'agrément qualité est exigé.

Un dossier de candidature est à compléter et à retourner à l'Uriopss Lorraine qui garantit la complète confidentialité des informations recueillies. Il sera examiné par le comité de vigilance de la charte dont le fonctionnement est détaillé au chapitre 6 de la présente charte. En vertu des valeurs défendues par la charte d'engagement et des droits et obligations des signataires, le comité de vigilance se réserve le droit de refuser la candidature, non sans avoir motivé sa décision et pris l'attache de la structure concernée au préalable.

5.5. Critères d'exclusion

Dans le cas où une association signataire ne respecterait pas de façon avérée les engagements décrits dans l'article 5.3, le comité de vigilance se réserve le droit d'exclure l'association des membres signataires de la charte. L'association exclue perdrait ainsi tout droit d'exploitation de la charte, de son appellation et de son logo.

Sera considérée également comme incompatible avec les valeurs défendues par la charte, toute activité exercée de façon lucrative.

6. Principes de fonctionnement

6.1. Représentants ou mandataires

L'Uriopss Lorraine représente les intérêts de la présente charte et de ses signataires. Un comité de vigilance a été constitué chargé de veiller à la bonne utilisation de la charte, sa promotion, son évolution.

6.2. Composition et fonctionnement du comité de vigilance

Le comité de vigilance est composé de cinq associations signataires de la charte et d'un représentant de l'Uriopss Lorraine. Les partenaires financeurs de la charte, les enseignes de l'économie sociale, partenaires des organisations syndicales, participent au comité de vigilance en qualité d'invités et disposent d'un avis consultatif.

Il est chargé d'examiner et de valider les dossiers de candidature à la signature de la charte d'engagement. En vertu des valeurs défendues par la charte d'engagement et des droits et obligations des signataires, le comité de vigilance se réserve le droit de refuser la candidature, non sans avoir motivé sa décision et pris l'attache de la structure concernée au préalable.

Le comité de vigilance se réunit au minimum une fois par an et autant de fois que nécessaire. Ses membres sont renouvelés tous les trois ans sur candidature volontaire, élus par les signataires de la charte qui auront à cœur de privilégier la représentativité géographique du territoire lorrain et l'hétérogénéité des structures.

7. Organisation d'actions collectives

Le comité de vigilance a en charge la recherche et la valorisation des actions collectives engagées par les signataires de la charte. La coordination des actions est effectuée par l'Uriopss Lorraine en lien avec les comités de pilotage formés.

Il s'agit d'entrer dans une autre logique de la prestation de service, d'élargir les prestations proposées, de les redéfinir. Pour accompagner les changements et permettre aux associations de valoriser leur savoir-faire et de pérenniser leurs actions, il conviendra de réfléchir collectivement sur les thèmes de la certification, notamment à la norme NF des services, la mutualisation d'informations, d'outils et de moyens, la recherche d'un meilleur service pour une meilleure prise en charge de la personne aidée.

8. Communication

8.1. Les objectifs

Les objectifs de communication doivent être en parfaite cohérence avec les objectifs de la présente charte. La promotion des valeurs associatives, des services associatifs et de leurs actions en est l'objet principal :

- Se distinguer positivement des autres formes de prestations de services (privé lucratif et emploi direct), en affirmant la valeur ajoutée associative et la pertinence des réseaux existants (coordination, complémentarité avec les autres intervenants, couverture géographique, liens...)
- Promouvoir les métiers de l'aide à domicile et le secteur associatif dont ils dépendent, les deux interagissant.

A travers une campagne de communication, l'ensemble des acteurs associatifs rencontrés lors de l'étude préalable menée par l'Uriopss Lorraine souhaite :

- promouvoir la qualité des services,
- défendre les valeurs partagées par le non lucratif,

- valoriser les métiers de l'aide à domicile,
- démontrer la « plus-value associative »,
- clarifier l'offre de services,

8.2. Utilisation du logo « charte associative lorraine de l'aide à domicile »

Pour faciliter la reconnaissance des acteurs associatifs de l'aide à domicile, une identité visuelle commune a été créée et est présente sur l'ensemble des documents de communication du regroupement. Faisant office de « label », ce logo décline les valeurs d'engagement associatives et le concept d'aide à domicile.



L'utilisation de cette appellation est restreinte aux outils de promotion et de communication du présent regroupement et aux associations signataires de la charte, à leurs propres outils de promotion et de communication, preuve de leur engagement à défendre les valeurs associatives et à œuvrer pour une meilleure prise en charge de la personne aidée.

9. Veille informationnelle et/ou concurrentielle

Chaque membre signataire de la présente charte s'engage à fournir aux autres membres toute information utile au développement du regroupement. L'Uriopss Lorraine assure le relais de ces informations et s'engage, au titre de leur adhésion, à communiquer aux associations de l'aide à domicile en Lorraine toute information recueillie dans le réseau Uniopss/Uriopss et lors de ses différentes représentations auprès des instances régionales.

10. Adoption et modification de la charte

Les associations signataires s'engagent à respecter ses principes définis dans les différents articles de la charte. Selon l'évolution du secteur de l'aide à domicile, cette charte est susceptible d'évoluer et d'être modifiée pour répondre aux attentes et aux besoins des acteurs associatifs lorrains. Toute modification devra être soumise au préalable au comité de vigilance, garant du contenu de la charte.

La charte d'engagement des acteurs associatifs de l'aide à domicile en Lorraine a été conçue par l'Uriopss Lorraine, à la demande et avec la participation active des associations lorraines d'aide à domicile adhérentes à l'Uriopss Lorraine.

Elle a pour objectif d'identifier et de valoriser les bonnes pratiques associatives en matière d'aide à la personne dans le secteur sanitaire, social et médico-social.



Contact :

Uriopss Lorraine

2 rue Joseph Piroux 54140 Jarville-la-Malgrange Tél 03.83.59.32.69 Fax 03.83.59.32.70 Email : accueil@uriopss-lorraine.asso.fr
www.uriopss-lorraine.asso.fr



Établissements
d'Hébergement
pour Personnes Âgées
(Dépendantes)

Charte d'engagement

Pourquoi une charte de l'engagement associatif ?

L'objectif est de mobiliser le secteur associatif de l'hébergement des personnes âgées (dépendantes) en Lorraine, le questionner sur ses pratiques, lui permettre de réaffirmer ses valeurs et son engagement auprès de la personne âgée, lui donner les outils pour se démarquer positivement de la concurrence privée lucrative et identifier les organisations et fonctionnements vers lesquels il souhaite tendre.

Les objectifs des signataires

- ▶ Pouvoir répondre aux besoins des personnes âgées de nos territoires,
- ▶ Défendre la professionnalisation de nos salariés et la valorisation des métiers,
- ▶ Faire entendre la voix du secteur de l'hébergement des personnes âgées non lucratif au niveau régional et se positionner en terme de représentation au sein des instances régionales,
- ▶ Rechercher la qualité de la prise en charge,
- ▶ Affirmer la transparence des prix et de gestion,

Les signataires

Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Agées (Dépendantes) volontaires, adhérents à l'Uriopss Lorraine.

Les représentants légaux des associations gérants des EHPA(D), président et directeur(s), en apposant leur signature, s'engagent à respecter la charte et à tout mettre en œuvre pour tendre vers les engagements posés.

Pour connaître la liste des signataires de la charte, se connecter sur le site www.uriopss-lorraine.asso.fr ou prendre contact avec l'Uriopss Lorraine.

Des spécificités associatives

- ▶ **Une gestion désintéressée**
 - Des conseils d'administration composés essentiellement d'administrateurs bénévoles
 - Des dirigeants qui ne prélèvent, directement ou indirectement, aucune part des résultats, sous quelque forme que ce soit
- ▶ **Une gestion financière transparente**
 - La transparence financière des associations repose sur le postulat que les parties prenantes au projet associatif ont un **droit de regard** sur la manière dont l'association gère et utilise les ressources mises à sa disposition
- ▶ **Un accès à tous**
 - Une attention constante sur le niveau du coût à charge de la personne âgée afin de favoriser l'accès à tous
 - Un accueil sans condition de ressources. Pour cela, les établissements sont, partiellement ou totalement, habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale

Les valeurs défendues par la charte d'engagement :

Les signataires de la charte reconnaissent les valeurs suivantes partagées par le réseau de l'Uriopss Lorraine :

► **Primauté de la personne**

Une démarche qui favorise le respect et la participation des personnes âgées et de leur famille, des salariés, des bénévoles et administrateurs

► **Dynamisation du tissu local**

Favoriser le partenariat, la mise en réseau, pour un ensemble de services de qualité cohérent en direction des personnes âgées sur les territoires

► **Observation des nouveaux besoins sociaux**

A partir des observations de terrain, de l'évaluation des besoins sociaux repérés, des réflexions sont menées pour adapter les pratiques en institution et répondre à ces besoins

► **Fonction d'avant-garde**

A partir des besoins repérés, non satisfaits, ou pour faire évoluer les pratiques, il importe de réfléchir, de proposer et construire des actions expérimentales et innovantes ; cela même dans un contexte peu favorable

► **Non-lucrativité**

L'action des EHPA(D) ne se conçoit pas comme une simple prestation marchande, elle est au service de l'intérêt général avec la volonté d'agir pour la cohésion sociale et le développement durable du lien social

Les engagements poursuivis

► **Le respect du libre choix de la personne**

- Favoriser le libre choix de son lieu d'hébergement par une couverture territoriale suffisante en établissements
- Favoriser le libre choix au sein de l'établissement : liberté de sortie, de participer..., en acceptant de concilier deux principes apparemment opposés, la liberté et la sécurité. Les responsables d'établissement, trop souvent enfermés dans des règles de sécurité limitant la liberté individuelle inhérente à la personne humaine, peuvent effectuer des choix en faveur de cette liberté. Ces choix peuvent s'apparenter à une certaine prise de risque qui ne se conçoit que dans des conditions précises et justifiées, déclinées dans le règlement intérieur et/ou discutées dans le cadre de l'élaboration du contrat de séjour et de ses avenants

► **Associer familles et amis**

- Favoriser les liens entre résidents, personnels, familles, bénévoles et amis par la mise en place de projets et de temps d'échange et d'écoute
- Assurer la transparence et l'information concernant le fonctionnement et la vie de l'établissement

► **L'établissement du lien social**

- Favoriser l'intégration des personnes âgées à la vie sociale par l'inscription de l'établissement dans le réseau local (participation à la vie de la commune, activités intergénérationnelles, ouverture de la salle de restauration aux personnes âgées du quartier, du village, travailler en lien avec les associations locales, etc.)

► **Le questionnement des pratiques au sein de groupes de réflexion éthique**

- Encourager, dans les institutions, la création de groupes de réflexion éthique afin d'examiner, avec les professionnels et des représentants des personnes accueillies, les thèmes liés à la vie et au respect de la personne et de sa famille, de l'entrée en institution jusqu'à la fin de vie, en s'appuyant sur le projet de vie garant des valeurs éthiques
- Organiser, au niveau régional, un groupe de réflexion éthique composé des représentants de structures aidés de personnes qualifiées. Les signataires de la charte pourront mobiliser le groupe dès lors qu'une problématique interrogeant l'éthique se pose (*les modalités de fonctionnement du groupe de réflexion éthique sont décrites en annexe*)

▶ **Veiller à l'adaptation des besoins de la personne âgée aux moyens de l'établissement**

- Pouvoir refuser l'admission ou stopper la prise en charge d'une personne lorsque ses besoins dépassent les capacités de prise en charge dans des conditions dignes, respectueuses, sécurisantes et « bienveillantes » pour elle-même et, dans certains cas, pour les autres résidents
- Accompagner la personne âgée et sa famille dans la recherche d'une solution d'hébergement adaptée si l'établissement ne peut continuer à assurer sa prise en charge

▶ **La diversification des modes d'accueil et d'hébergement**

- Mener un questionnement continu sur l'adéquation du mode d'hébergement aux besoins évolutifs des personnes âgées, dans le cadre d'une approche globale de la « vieillesse »
- Proposer des modes d'accueil et d'accompagnement différenciés (accueil de jour, de nuit, hébergement temporaire, service d'aide aux aidants,...) adaptés à des publics divers
- Oser la capacité d'innovation et d'expérimentation dans l'adaptation des modes d'accueil et d'hébergement

▶ **La non standardisation des pratiques**

- Concevoir les établissements d'hébergement en fonction des particularités territoriales, des besoins locaux ; les capacités d'accueil, les architectures, les surfaces, les aménagements ainsi que les offres de services et d'hébergement, doivent être à chaque fois différentes mais toujours dans le respect de la sécurité et de la liberté de la personne âgée
- Mettre en place au niveau de chaque établissement des modes de management, de gestion des ressources humaines et des organisations adaptés à celui-ci, ne faisant pas appel à des règles standardisées

▶ **Un travail en partenariat**

- Promouvoir, développer et pérenniser le travail en partenariat et l'inscription dans tout réseau. Ceci afin d'apporter une réelle continuité dans les prises en charge parce que l'entrée de la personne âgée au sein de l'établissement est une des étapes dans son parcours de vie.
- Rechercher et participer à toute forme de coopération (convention, groupement d'employeur, groupement d'intérêt économique, fédération, groupement de coopération...) qui réponde aux objectifs de l'association, apporte une amélioration du service rendu à l'utilisateur et s'inscrit sur un territoire cohérent. Cette recherche et cette participation doivent se construire non pas sur la base d'un modèle unique mais sur la base de l'outil le plus adapté

▶ **Donner du sens à la démarche qualité et à la notion de performance**

- Assurer la mise en œuvre des évaluations interne et externe, d'une démarche d'amélioration continue de la qualité, de procédures ou d'une certification, dans une dynamique où, plus que l'obtention d'un avis favorable ou l'acquisition d'un label, ce qui importe c'est le sens et les démarches mises en œuvre
- Considérer la culture de l'écrit (traçabilité) comme un outil au service de la prise en charge de la personne âgée. Si elle est nécessaire à la bonne organisation de l'établissement, elle ne doit pas effacer la culture de l'oral qui est le cœur de l'établissement et qui donne du sens au projet de vie de la personne âgée

► **Le refus de la primauté de la fonction de gestion sur la fonction d'accompagnement de la personne âgée**

- Considérer que la qualité de la gestion, notamment financière, bien que centrale dans le fonctionnement d'un établissement, n'est qu'un moyen au service du projet d'établissement et au service de l'accompagnement de la personne âgée

► **Une politique ambitieuse de gestion des ressources humaines**

- **Construire une équipe pluridisciplinaire**, interne ou externe, dans laquelle les ressources humaines doivent apporter une réponse à l'ensemble des besoins de la personne âgée, des familles et des salariés
- **Se mobiliser de manière continue pour avoir des moyens en personnel adaptés** à l'évolution des besoins des personnes âgées, spécifiques à chaque structure
- **Faire de l'accueil et de l'accompagnement du personnel** une priorité pour tous (procédure d'intégration, groupe de parole, analyse de pratiques, supervision, travail collectif régulier, groupes éthiques...)
- **Conforter la professionnalisation** comme étant un engagement fort en définissant le minimum d'exigence en terme de qualification et en mettant en œuvre des formations
- **Proposer des évolutions de carrière** afin de rendre plus attractif l'emploi dans les structures associatives d'hébergement pour personnes âgées en développant des mesures favorisant l'évolution des carrières au sein d'un même établissement mais aussi, entre établissements, via des coopérations ou partenariats spécifiques
- **Faire assurer le pilotage de la gestion des ressources humaines** au sein de chaque structure par un directeur ou un responsable d'établissement, formé au management, à l'accompagnement d'équipe
- **Accueillir, accompagner, encadrer et former les bénévoles**, organiser les échanges entre eux et la direction et les équipes pour que leur participation au projet d'établissement et d'animation soit pour tous une source de richesse

PRIMAUTÉ DE LA PERSONNE ◀▶ DYNAMISATION DU TISSU LOCAL ◀▶ NON LUCRATIVITÉ
OBSERVATION DES NOUVEAUX BESOINS SOCIAUX ◀▶ FONCTION D'AVANT-GARDE

La charte d'engagement des acteurs associatifs de l'hébergement des personnes âgées en Lorraine a été conçue par l'Uriopss Lorraine, à la demande et avec la participation active des associations lorraines d'hébergement pour personnes âgées, dépendantes ou non, adhérentes à l'Uriopss Lorraine. Elle a pour objectif d'identifier et de valoriser les bonnes pratiques associatives en matière d'aide à la personne dans le secteur sanitaire, social et médico-social.

Pour en savoir plus sur la charte ou connaître la liste des signataires, se connecter sur le site :

► www.uriopss-lorraine.asso.fr (rubrique « personnes âgées »)

Charte lorraine du Comité d'entente

Préambule

La loi n°2005.102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chance, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, renforce au niveau national et départemental la représentation des personnes au sein de nombreuses instances.

La loi réformant l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) crée, quant à elle, un nouvel échelon au niveau régional pour la mise en œuvre des politiques publiques concernant les personnes handicapées et pour lesquelles elles sont appelées à être représentées au sein des agences régionales de santé (ARS) et conférence régionale de la santé et de l'autonomie notamment.

Dans ces conditions, la représentation associative se doit d'être, encore plus que par le passé, garante de la prise en compte des besoins de toutes les personnes en situation de handicap et de leurs familles, quelles que soient leurs déficiences. Elle doit par ailleurs veiller à ce qu'aucune minorité ou aucune spécificité ne soit exclue.

Sur la base de la charte nationale du comité d'entente, les associations, unions et fédérations représentatives de personnes en situation de handicap, déclinées en région lorraine, ont souhaité renforcer leurs liens et s'organiser pour assurer une large représentation dans les instances décisionnelles et opérationnelles régionales et se sont réunies au sein du comité d'entente régional Lorraine en adoptant des règles de bonnes pratiques fondées sur les principes et postures qui leur sont propres.

Les associations, unions et fédérations, au sein de ce comité d'entente Lorraine, partagent le même attachement à la personne en situation de handicap et à la défense de ses droits fondamentaux.

Article 1 : le rôle du comité d'entente Lorraine

Dans le contexte actuel et à venir, le rôle des associations représentatives, notamment pour la prise en compte par les pouvoirs publics des intérêts des personnes en situation de handicap, va être primordial et devoir se renforcer. Dans l'intérêt général, des analyses partagées, des positions et propositions construites collectivement vont être davantage nécessaires.

Le comité d'entente régional Lorraine a également pour objectif d'organiser la représentation collective des personnes handicapées et de leurs familles dans les instances régionales, sans préjudice des relations bilatérales entretenues par les pouvoirs publics avec chaque organisation représentative.

En ce sens, le comité d'entente Lorraine n'a pas vocation à se substituer aux outils techniques existants mais bien de constituer un organe politique de représentation, une force de proposition pour garantir l'équilibre des forces entre la commande publique et l'innovation et l'expérimentation associatives.

Article 2 : la composition du comité d'entente Lorraine

Le comité d'entente régional en Lorraine s'est constitué, dans un premier temps, autour des représentants régionaux des associations et fédérations nationales composant le comité d'entente

national, selon le fichier fourni par le niveau national, et dont la composition figure en annexe de la présente charte.

Le comité d'entente souhaite s'ouvrir, dans un deuxième temps, aux associations lorraines représentatives du handicap, à la condition qu'elles soient fédérées ou membres d'un réseau identifié au sein du comité d'entente national, et sous réserve de l'adhésion à la présente charte et aux valeurs et bonnes pratiques qu'elle invoque.

Article 3 : le fonctionnement du comité d'entente Lorraine

Art. 3.1 Domiciliation

La domiciliation du comité d'entente est fixée au siège de l'Uriopss Lorraine (2 rue Joseph Piroux à Jarville-la-Malgrange), en qualité d'union d'associations sanitaires, sociales et médico-sociales, transverse aux différents handicaps et supposée neutre et objective en matière de représentation collective associative.

Art. 3.2 Animation

L'animation du comité d'entente Lorraine a été confiée, par l'ensemble des membres composant le comité d'entente, à l'Uriopss Lorraine. Celle-ci a en charge la gestion du fichier des membres du comité lorrain, la convocation aux réunions, l'animation, la rédaction des comptes rendus, la diffusion et la communication.

Art. 3.3 Financement

En tant qu'organe de concertation et de représentation politique, le comité d'entente Lorraine n'a pas d'existence juridique formelle et ne bénéficie pas d'un budget de fonctionnement qui lui est propre.

Dans sa mission d'animation du réseau sanitaire, social et médico-social lorrain, l'Uriopss Lorraine se propose de prendre en charge les coûts inhérents au secrétariat et à l'animation du comité (temps de travail d'un conseiller technique, envois des convocations, copies des comptes rendus...).

Art. 3.4 Organisation

Pour permettre un bon fonctionnement du comité d'entente, il a été décidé l'organisation de différents niveaux d'instances, propres à garantir la représentativité des associations sur le territoire lorrain. Ainsi 3 niveaux d'organisation sont proposés :

- une première instance, dénommée « comité d'entente élargi », informée du fonctionnement du comité d'entente, chargée de remonter les besoins et composée de toute association lorraine représentative d'une certaine forme de handicap et fédérée ou membre d'un réseau identifié au niveau national du comité d'entente.
- une seconde instance, dénommée « comité d'entente », composée des représentants régionaux des membres nationaux du comité d'entente. Cette instance est chargée d'organiser la remontée d'information et l'organisation de la représentation. Sa composition est arrêtée à un représentant par association organisée sur un plan régional et un représentant par département le cas échéant.
- une troisième instance, dénommée « comité restreint », composée des fédérations lorraines associatives les plus représentatives des usagers et de leurs familles. Cette instance, plus souple et rapide à réunir, est chargée du suivi de la mise en œuvre des décisions du comité d'entente. Elle est composée d'un représentant par forme de handicap

(physique, psychique, sensoriel et déficient intellectuel) et d'un représentant par fédération régionale.

Art. 3.5 Prise de décision

Pour permettre au présent comité de pouvoir agir et jouer pleinement son rôle d'interlocuteur des pouvoirs publics, le comité d'entente devra être amené à se prononcer sur un certain nombre de sujets, dont la représentation collective au sein des différentes instances.

Pour garantir l'équité, la diversité des membres composant le comité d'entente et par principe démocratique, il a été convenu l'organisation suivante : 1 association = 1 voix. Une même entité, selon le niveau de structuration de ses activités sur les territoires, disposera d'une voix par association organisée au niveau régional et départemental.

Article 4 : les modes de représentation

Art. 4.1 Désignation des représentations et des représentants

Les associations se concertent en amont de la désignation de ces représentations afin de proposer des candidatures communes (titulaires et suppléants). À chaque fois que nécessaire, cette concertation doit permettre la désignation de candidatures communes choisies au regard de la diversité du secteur associatif, en tenant compte du nombre de personnes handicapées représentées par chacune des associations afin de favoriser la meilleure adaptation entre représentation concernée et compétences disponibles pour l'assumer.

Les représentants à ces différentes instances sont élus au sein du comité d'entente et proposés à l'agence régionale de santé. Dans le cas où le comité d'entente n'aurait pas réussi à s'entendre sur la dénomination de ses représentants, une liste de représentants potentiels sera alors communiquée à l'agence régionale de santé.

Les représentants devront être sélectionnés selon des critères de compétences et de disponibilités. Leur mandat ne pourra excéder 2 ans mais pourra être reconductible. Une attention toute particulière devra être apportée pour éviter tout cumul important de mandats. En cas d'absences répétées du représentant désigné par le comité d'entente, ce dernier se réserve le droit d'élire un nouveau représentant parmi ses membres.

Lorsque les représentants sont officiellement désignés, le comité d'entente réunit les associations membres qui ont explicitement exprimé leur volonté de collaborer afin de définir, avec elles, les modalités d'information et de formation. Ces informations et formations portent notamment sur le rôle de l'instance, sur les différentes formes de déficiences et sur l'organisation du travail inter associatif pour élaborer des positions et des postures communes respectant la pluralité des projets.

Art. 4.2 Représenter l'ensemble des personnes en situation de handicap et leurs familles

Le comité d'entente et ses représentants prendront en compte les besoins propres à chaque handicap et auront conscience de représenter l'ensemble des handicaps. Pour cela, il importera d'effectuer, pour chaque handicap, un travail de recensement et de communication des besoins, problématiques et attentes rencontrés.

Le comité d'entente Lorraine et ses représentants entretiennent des relations avec les compétences locales, régionales et nationales, si nécessaire, pour se tenir informés des besoins spécifiques de ces populations.

Composition du comité d'entente Lorraine

Mise à jour au 03/03/2010

AFM Alsace Lorraine

AFTC Lorraine

AIRe

Alliances maladies rares

ANCC

ANPEA

APAJH

APF délégation régionale

Comité régional Handisport

Droit au savoir

Envol Lorraine

FAGERH / ONAC

Un représentant de la FISAF

FNATH

GIHP Lorraine

HANDAS

Hypersupers TDAH 54

Hypersupers TDAH 57

Trisomie 21 Meurthe-et-Moselle

Trisomie 21 Moselle

UNAFAM

URAPEDA Lorraine

URAPEI Lorraine

URIOPSS Lorraine

URPEP Lorraine

Vaincre la mucoviscidose

Vivre avec l'autisme